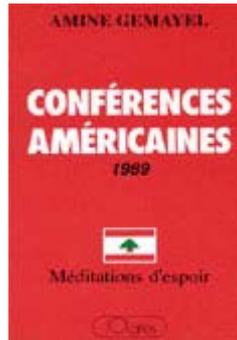


Conférences Américaines

par
Amine Gemayel



Introduction

AMINE GEMAYEL
CONFÉRENCES AMÉRICAINES 1989
Méditations d'espoir
JCLattes

Dès octobre 1988, à l'issue de mon mandat présidentiel, je choisis de me tenir, tout au moins pour un moment, à l'écart de la vie politique.

La situation du Liban, l'enchevêtrement des signes, des hommes et des puissances réclamait du recul. A l'instar de ces paysages dont il est parfois utile de s'éloigner pour en redécouvrir les reliefs et la globalité.

Après six années d'exercice du pouvoir dans un pays détruit par la guerre, un temps de réflexion me parut nécessaire.

Je souhaitais une solitude studieuse. Car si le pouvoir isole, il n'apporte pas cette solitude où l'on reconstitue ses forces, où l'on consolide ses positions. Il isole comme se dessèche la feuille oubliée entre les pages d'un livre.

La retraite contient toutes les ambiguïtés, elle est une sortie du monde, une mise à l'écart délibérée et choisie, elle est aussi lendemain de bataille. J'ai quitté le Liban bien avant qu'on ne lui impose un nouveau président, sans pouvoir réunir les volontés sur ce projet minimal de conservation des institutions. J'y ai souvent pensé.

Notre situation nous dépasse quant à son amplitude et sa complexité, mais elle est notre situation, elle s'impose à nous et nous impose de la vivre pour tenter de la dompter.

J'avais longtemps nourri le projet de me rendre à l'université de Harvard, aux Etats-Unis, de me plonger dans son atmosphère si particulière. Je connaissais déjà cette université. En 1982, j'avais été invité à y donner une conférence sur les accords de Camp David, au centre des études du Moyen-Orient. J'y avais établi des amitiés solides. Voilà que l'opportunité se présentait de m'y rendre à nouveau. Mais j'avais, cette fois, l'intention d'y passer de longs mois studieux. Je fis part de mon intention au président de l'université le docteur Derek Bok. Il répondit favorablement à ma demande. Dès lors, je décidai sans plus tarder de rejoindre le centre des affaires internationales (CFIA) de l'université.

Je passai à Harvard près d'une année; les contacts quotidiens avec de prestigieux enseignants, le dialogue avec de nombreuses personnalités m'ouvrirent des horizons nouveaux. Je me replongeai dans les livres, sans être interrompu par les coups de téléphone, les réunions et les affaires urgentes qui avaient constitué mon quotidien libanais.

Si le Liban éclaté peut aujourd'hui paraître une fiction, les Libanais, dans leur aspiration à vivre et à ~ivre ensemble, portent en eux la nécessité d'un Etat réconcilié, ressoude.

Les révolutions qui ont bouleversé l'Europe de l'Est ont démontré la force de l'opinion publique. Cette opinion, encore balbutiante dans l'ensemble du monde arabe, existe au Liban, étouffée certes mais vigoureuse, au point de se fourvoyer parfois dans un romantisme politique qui ne facilite pas toujours une réflexion cartésienne sur les problèmes du Liban et du Moyen-Orient.

Loin de notre terre, et de ce qu'il faut aussi appeler nos folies ou nos vanités, jamais je ne fus plus libanais. En des époques et des lieux, où cette seule affirmation " Je suis un Libanais " paraissait être une provocation. Je rencontrai d'autres peuples, j'observai une situation mouvante au sein de laquelle notre monde arabe semblait en suspension, comme indifférent aux formidables changements du monde.

Je songeai -que l'on me pardonne l'immodestie de la référence et que l'on m'accorde la sincérité du souvenir - à ce que de Gaulle dit un jour de son cher et vieux pays: alors, mon cher et vieux Liban, que souhaitons-nous devenir? A cette question j'ai souhaité répondre et j'ai donc voulu, pour mes auditeurs universitaires comme pour moi-même, redire notre conflit et ses origines. Ces Conférences américaines rassemblent les textes que j'ai prononcés en ces occasions.

Être ancien président à quarante-huit ans, l'âge où les " carrières " politiques commencent, n'est pas chose aisée. Il m'eut fallu au moins quelques cheveux blancs pour être dans les normes. Je décidai de mettre au placard le protocole et d'adopter, l'année durant, les traditions du campus, d'être étudiant parmi les étudiants.

Je m'adaptai rapidement à leur vie et à leur tenue, blue-jeans et tennis l'été, grosse canadienne l'hiver. Chaque matin lorsque je me rendais à mon bureau de Coolidge Hall, la tête couverte d'une chapka qui protégeait mes oreilles d'une température polaire, chaussé de bottes fourrées, j'avais l'impression, moi, le méditerranéen, de m'être métamorphosé en trappeur .

L'intérêt des intellectuels américains pour les affaires internationales est manifeste. Mais leur refus de s'engager continuait de me surprendre. Comme si un engagement, même juste, pouvait contrarier leur sens de la liberté, au lieu de l'exalter, comme si un engagement, quel qu'il soit, pouvait entraver le mouvement constant qui anime la pensée et la société américaines. A société nomade, libre et comme détachée des contraintes géographiques, pensée nomade.

Pourtant, l'expression " pensée nomade " symbolisée par l'engouement américain pour le motor-home -reste excessive, et si la société américaine se caractérise par cette dimension, elle reste ancrée à de nombreuses et solides traditions, anglo-saxonnes pour l'essentiel.

Mosaïque de communautés, fières de leur prospérité, fascinées par leur liberté jusqu'à en abuser, oubliées parfois des plus faibles, innervées de violence retenue et de contradictions, gourmande de parole, cette société me rappelait la nôtre.

Octobre 1989 : alors que commençait mon cycle de conférences, la forêt de la Nouvelle-angleterre nous éblouissait de sa splendeur. L'automne colorait les futaies de pourpre, de rouge, d'or et de ce jaune qui me renvoyait au mimosa de Baabda et à la ténacité du peuple des cèdres.

La forêt s'engageait dans l'hiver, seuls saules et conifères ponctuaient de vert l'empourprement doré. Au pied des arbres, les buissons, les arbustes, accentuaient les nuances; combien de jours encore pour que ce chêne toujours vert et qui refusait de se rendre subit à son tour le diktat de l'automne?

Pourtant, au coeur de ce décor et comme tombé, moi-même, en Nouvelle Angleterre, le sens de ma présence est plus que jamais une évidence : le combat a d'abord besoin de combattants et il n'est pas de front qui doive être négligé. N'est-ce pas sur le front des idées que le Liban a toujours excellé ?

A la période de l'étude se substitua celle de l'exposé. Nous surestimions chez les autres -en particulier chez les Occidentaux -leur intérêt pour notre pays. Certes cet intérêt, voire cette compassion, y est manifeste et s'est manifesté, pourtant il se fonde parfois sur un savoir relatif. Que peut-on attendre d'un interlocuteur tenu dans l'ignorance ?

Que pouvais-je faire d'autre en Amérique que plaider, expliquer et débattre ? La résistance prit les formes qu'elle n'aurait jamais dû abandonner : celles du débat où la parole s'impose aux armes et à leur dialogue de sourds.

Sollicité de toutes parts, j'acceptai de me rendre dans des universités pour parler du Liban qui restait plus que jamais présent dans mon coeur et ma mémoire.

A Boston, à Cambridge, à Princeton, à Yale, dans ces lieux où souffle l'esprit, j'ai expliqué notre Liban, sa situation, son devenir possible; j'ai essayé d'expliquer aux élites américaines l'imbroglio qui, pour une partie mais pour une partie seulement, est nôtre et je crois que ce fut utile.

Les conférences que j'ai prononcées ont chacune une perspective différente.

A l'université de Yale, j'ai résolument mis l'accent sur l'aspect international de la guerre au Liban. Je demeure en effet convaincu que cette guerre n'a que partiellement été la nôtre, qu'elle a été menée pour d'autres objectifs que les nôtres, en fonction d'intérêts qui ne sont pas les nôtres. Que nous soyons parfois tombés dans le piège et que nous ayons facilité la tâche de nos ennemis, que nos dissensions internes et nos institutions vétustes aient constitué la faille à travers laquelle l'ennemi a pénétré chez nous n'ôte rien aux ambitions de ceux qui avaient initié ou alimenté la guerre libanaise. Les événements qui se sont déroulés dans les pays de l'Est ont achevé de me raffermir dans ma conviction qu'un peuple libre, comme le furent et tentent de rester les Libanais, ne peut se résoudre à la servitude.

A l'université de Boston, je pris le parti d'exposer à mon auditoire les tenants et les aboutissants de la crise libanaise. Pour ce faire, je remontai dans le temps. Je montrai que le Liban était une vieille entité politique; qu'au Moyen-orient, il était, peut-être, l'un des rares pays avec l'Egypte à jouir de fondements étatiques réels. Dans ce contexte, les communautés qui composent mon pays ont pu s'épanouir, développer une vie de liberté et de convivialité et jeter les bases d'une démocratie sui generis.

A l'université de Harvard, je mis l'accent sur les institutions libanaises, sur les réformes à entreprendre et sur les possibilités et les chances de les mener à bien. L'essentiel à ce niveau, je le crois encore, est que le pacte de 1943, qui avait en son temps soudé la communauté libanaise, puisse être renouvelé, rénové et reconduit pour que vive la nation libanaise. A cet égard, j'expliquai à mon auditoire comment la coutume constitutionnelle et les garde-fous naturels qui réglaient les relations entre les différentes communautés libanaises, avaient servi à maintenir la paix civile. Je terminai en jetant les grandes lignes d'un projet de réforme à même, je crois, de répondre à l'attente des Libanais. Ce projet pourrait apporter de nouveaux éléments de stabilité à mon pays en donnant à tous sécurité et quiétude et en permettant une plus large participation aux grandes décisions nationales.

A l'université de Princeton, l'essentiel de ma conférence porta sur la nature de la démocratie libanaise, son pluralisme religieux, son caractère original et sa grande adaptabilité. Je montrai que, dans une région où trois religions monothéistes avaient apporté leur " message " de paix, le Liban représentait et représentera, je n'en doute pas, la synthèse la plus réussie de la coexistence de communautés; il fut le théâtre de cette expérience unique: une démocratie à la croisée des systèmes théocratiques orientaux et représentatifs occidentaux.

Au fil des mois de cette année 1989 et au début de 1990, le principe fondateur de notre Liban, celui de la coexistence, perdait chaque jour un peu plus de son sens. Saisies d'un étrange accès d'autodestruction nos communautés s'entredéchiraient, chiite contre chiite, chrétien contre chrétien. Un temps inquiétées, très vite rassurées, les forces étrangères, israéliennes, syriennes, iraniennes, palestiniennes et leur cortège d'obligés, vassaux ou commissionnaires bafouaient de nouveau notre souveraineté.

Les armes parlaient au Liban, interrompant tout dialogue; les armes seules parlaient au Liban ; où donc devaient parler les Libanais ? A qui et pour dire quoi ?

La démocratie s'exprime où elle peut, à l'intention de ses amis et de ses défenseurs, pour leur dire que seul le dialogue sauve les sociétés, que la guerre, si elle peut être un moyen de la politique, n'en est que le plus grossier et le plus extrême, qu'elle n'est pas la politique. Pour dire aussi que la guerre est une pédagogie, cruelle certes mais profonde, et que le Liban en sortira grandi ou sombrera.

Aujourd'hui je me suis donc résolu à surmonter cette pudeur naturelle qui me faisait hésiter à faire part de ces réflexions. Car, avec le recul de deux années, celles-ci se sont muées en convictions; et les intimes convictions doivent être partagées.

En premier lieu, plus rien ne sera jamais comme " avant " au Liban. Longtemps, nous avons vécu dans l'idée que le système pouvait être corrigé, amendé pour permettre un retour aux heures heureuses que nous avons connues avant le début des conflits.

Aujourd'hui, force est de constater qu'il nous faudra tout rebâtir, partir sur des bases complètement nouvelles. C'est un défi; c'est aussi une nouvelle opportunité.

Certes, l'objectif est toujours le même: faire en sorte que le Liban retrouve sa vocation, sa raison d'être: la démocratie. Mais les moyens pour l'atteindre seront différents.

Il faut tirer les leçons de nos erreurs du passé : au-delà des fautes que chacun d'entre nous a commises, trouvons tous ensemble les voies du renouveau, les fondements d'une nouvelle République, où chacun aura sa place et sa liberté d'expression.

Le Liban peut et doit être transformé. Ce n'est pas une utopie; je suis résolu à prouver qu'un projet politique pertinent, susceptible de rassembler les Libanais est non seulement possible, mais indispensable.

Ma seconde conviction est que les conditions sont réunies pour la renaissance de l'âme libanaise : les valeurs qui ont fait la force du Liban seront de plus en plus d'actualité: un souveraineté sans partage, une unité sans exceptions, un Etat sans faiblesses.

Ces valeurs cimenteront un jour prochain, j'en suis persuadé, nos compatriotes; encore faut-il que cette communauté retrouvée des valeurs puisse s'exprimer, et que cesse l'occupation étrangère sous quelque forme que ce soit.

Partout, dans chaque ville où j'ai séjourné, j'ai rencontré des Libanais, eux aussi déchirés entre l'éloignement, la fureur des armes et l'indéfectible attachement à leur patrie. Qui dira notre responsabilité collective pour cet exil forcé du meilleur de nous-mêmes : notre jeunesse ?

Un peuple peut-il exiler ceux qui sont son avenir?

Qui dira comment l'éloignement de la patrie rend dérisoires nos " barrières " ; loin de nos cèdres nous sommes d'abord Libanais: la formule s'est toujours vérifiée avec chacun de mes interlocuteurs, de mes auditeurs, de mes visiteurs, de mes correspondants.

Au lecteur de ces conférences, je veux dire ma conviction quant à l'avenir du Liban. Alors, " mon cher et vieux Liban ", que souhaitons-nous devenir? Ce que nous étions, démocrates, tolérants et prospères.

Loin de notre Liban, la résistance se confond avec cette identité que je revendique: oui, je suis libanais, cela m'interdit de désespérer.

La résistance aujourd'hui est dans le verbe.

POUR LA RECONSTRUCTION DU LIBAN

*Conférence prononcée le 14 décembre 1989
à l'invitation du " Center for International
Affairs " de l'université de Harvard*

Pendant la plus grande partie de la décennie 1980, décennie tragique et déterminante pour le Liban, j'ai eu l'honneur d'assurer, au niveau national, la responsabilité principale de la souveraineté et de l'intégrité de mon pays. Cette année, l'occasion qui m'a été offerte de me rendre à l'université de Harvard m'a permis de prendre du recul. J'ai pu aussi profiter de l'atmosphère intellectuelle qui règne ici et qui est idéale pour une réflexion sur le présent et sur l'avenir du Liban.

La crise qu'affronte le Liban constituera la toile de fond de mes propos. Elle n'en sera pas le thème principal. En ce moment, se déroulent des affrontements qui menacent d'alourdir inutilement le bilan des pertes en vies humaines et celui des dégâts et des destructions. Néanmoins, au terme de cette crise et quelle qu'en soit, par ailleurs, l'issue, les préoccupations et les défis auxquels mon pays devra faire face resteront les mêmes. C'est d'eux que je voudrais vous entretenir aujourd'hui.

Il ne serait évidemment pas raisonnable de ma part de proposer des solutions avant d'avoir clarifié les problèmes. Il me faut donc d'emblée vous décrire la situation au Liban et son évolution.

J'ai déjà fait quelques conférences, à Harvard et dans d'autres universités américaines, sur les origines, les développements et l'état présent des affrontements au Liban. J'ai, de même, déjà eu l'occasion de traiter de manière générale, de certaines perspectives possibles de résolution du conflit. C'est pourquoi, je n'y reviendrai pas aujourd'hui. Au contraire, après une brève série de remarques préliminaires sur le Liban, j'examinerai l'esprit et la nature des institutions de mon pays et formulerai quelques modestes propositions de réforme. J'aborderai, ensuite, un sujet important : celui des transformations destinées à établir un lien plus direct entre le gouvernement et le peuple. En conclusion, je rappellerai brièvement les principaux défis auxquels nous sommes confrontés et je ferai quelques suggestions susceptibles de nous aider à les relever.

D'entrée de jeu, je voudrais vous signaler que la radicalisation des attitudes politiques, tant des groupes que des individus, a été l'une des tragédies du Liban ces dernières années. Nous avons souffert d'une tendance partagée par toutes les communautés à voir les choses en termes de jeu à somme nulle, un conflit dans lequel tout avantage consenti à un groupe l'est ipso facto aux dépens d'un autre. Cette attitude politique doit être formellement rejetée. Si une des communautés se sent frustrée de ses droits à l'occasion de la conclusion d'une solution ou si elle est méfiante à son égard, alors cette solution échouera et tout progrès dans la résolution du conflit comme dans le développement socio-économique du pays sera arrêté. L'exemple de Taëf est, à cet égard, éclairant.

Les propositions que je formule aujourd'hui ne favorisent aucune des communautés aux dépens des autres. Elles contribuent, du moins je l'espère, à orienter la modernisation du pays, tout en limitant la probabilité d'affrontements ultérieurs.

LES INSTITUTIONS DU LIBAN

Je ne traiterai pas ici des facteurs historiques qui ont façonné le Liban tel que nous le connaissons aujourd'hui. Je voudrais simplement rappeler que le Liban a connu pendant très longtemps un statut particulier et qu'il a bénéficié d'une grande autonomie politique. Emirat, puis gouvernorat semi indépendant au XIXe siècle, le Liban s'est constitué dans ses frontières définitives au début de ce siècle, frontières qui sont internationalement reconnues. Son histoire a contribué à la constitution d'une culture politique spécifique faite d'esprit d'indépendance, mais surtout de valeurs de coexistence, de tolérance et de pluralisme. Un système politique reflétant une démocratie d'un type particulier s'est aussi élaboré. Dans ce système, la représentation politique des familles spirituelles joue un rôle primordial. C'est en assurant à tous une saine participation à la gestion politique de la communauté nationale que nous avons jeté les fondements de la démocratie libanaise et des institutions de l'État. Les institutions politiques du Liban reposent sur deux piliers fondamentaux: la Constitution et le Pacte national. C'est là sans doute l'originalité d'une structure politique qui emprunte sa forme aux constitutions parlementaires, mais qui la lestent d'un contenu particulier, fruit de notre histoire et de nos traditions. De nombreuses voix se sont élevées, bien avant la guerre, pour remplacer ces fondements. Mais, ironie du sort, les mêmes exigences demeurent: pluralisme religieux, tolérance, convivialité. Et la question qui se pose derechef est de savoir à travers quelles structures les assurer.

La Constitution de 1926 et le Pacte national de 1943 sont les bases institutionnelles de la démocratie libanaise contemporaine. Malgré leurs multiples insuffisances, ils se sont révélés étonnamment souples. Le Liban a apporté peu d'amendements à sa Constitution, quoiqu'elle ait été écrite près de vingt ans avant l'indépendance du pays. A l'époque, la Constitution libanaise fut la première à proclamer les principes du libéralisme et de la démocratie au Moyen-Orient. Cependant, outre les amendements constitutionnels adoptés, certaines pratiques historiques sont devenues des règles coutumières et ont modifié de facto les textes originels.

La Constitution du Liban fut rédigée en 1926, sous le mandat français. Elle instituait une République parlementaire fondée sur les principes de la démocratie libérale. Cette Constitution reflète notre tradition de pluralisme religieux.

En 1943, un accord non écrit, connu sous le nom de Pacte national, mettait en place l'ensemble des paramètres qui allaient régir notre politique tant intérieure qu'extérieure, tenant lieu ainsi de compromis historique pour notre unité nationale. En ce qui concerne les affaires intérieures, le Pacte répartissait les postes clés politiques et administratifs entre les communautés religieuses, afin d'éviter que l'une d'elles ne mette en danger les droits ou la sécurité des autres. Sur le plan extérieur, le Pacte national disposait que le Liban devait à la fois préserver son caractère arabe et son indépendance. En d'autres termes, s'il devait maintenir des relations amicales et fraternelles avec les autres États arabes, il ne devait, en aucun cas, perdre sa spécificité et se fondre dans une entité politique plus large. A cet égard, le Liban devait veiller jalousement à sa souveraineté et ne rien engager qui puisse la limiter.

Nous étions parvenus à ce qu'on appelle aux États-Unis des checks and balances, concept clé par lequel sont signifiés tous les équilibres qui créent une culture politique pluraliste. Nous verrons que les trois principales institutions de notre État se partagent en fait le pouvoir et se limitent l'une l'autre. C'est là le résultat d'un effort délibéré et continu qui tend à éviter qu'une communauté, utilisant l'institution dans laquelle elle a le plus de pouvoir, ne menace les autres dans leurs droits. Vous devriez y retrouver immédiatement ce principe traditionnel d'équilibre et de garde-fou auquel je viens de faire allusion.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Au Liban, le président de la République joue un rôle important. De par la Constitution, il est un élément central de la vie politique. Son statut, à la tête de l'État, est celui d'un arbitre qui équilibre le jeu politique et veille au respect de la Constitution. Il préside le Conseil des ministres et contrôle le bon fonctionnement de l'administration.

Le président de la République, qui, selon une coutume respectée depuis des décennies, doit être un chrétien maronite, détient, en tant que chef de l'État, un certain prestige national. Il est élu pour six ans. Il joue un rôle important dans les consultations parlementaires débouchant sur le choix du président du Conseil des ministres.

qu'il nomme et qui est, toujours selon la même coutume, un musulman sunnite. Néanmoins, le contreseing ministériel imposé par la Constitution elle-même et celui du président du Conseil des ministres, rendu obligatoire par la pratique constitutionnelle mettent un frein à la liberté de manœuvre du président de la République; mais surtout, ainsi que nous allons le voir, la coutume constitutionnelle associe intimement le Premier ministre à toutes les initiatives présidentielles.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

La Constitution de 1926 mettait en place un régime présidentiel aménagé dans lequel le président de la République avait des prérogatives importantes et une réelle marge de manœuvre. En réalité ce système ne fut jamais appliqué dans les faits. Bien au contraire, le président du Conseil des ministres détient des pouvoirs substantiels.

Toute initiative présidentielle doit recueillir son accord et bénéficier de son contreseing, y compris la nomination des fonctionnaires à des postes même subalternes ou l'octroi d'une décoration. Le président du Conseil dispose de larges prérogatives. De plus, bien que nommé par le président de la République après consultation de la Chambre des députés, le président du Conseil ne peut être révoqué. La Constitution prévoit bien la possibilité pour le président de la République de révoquer le président du Conseil, mais la pratique, fondée sur la coutume, lui interdit de le faire. Dans la pratique c'est le président du Conseil qui présente sa démission que le président de la République peut éventuellement accepter.

Le président du Conseil dirige aussi les activités du gouvernement et gère les services publics. Ces fonctions sont essentielles dans la vie quotidienne d'un pays. Elles s'exercent, bien sûr, au sein des ministères habituels dont il peut avoir la charge; mais le président du Conseil des ministres a également des pouvoirs très étendus et directs dans la gestion d'organisations et de directions aussi diverses que le Conseil de la recherche scientifique, l'Inspection centrale, le Conseil de la fonction publique, la Direction des affaires islamiques qui bénéficie de larges budgets, etc.

Dans ce partage des responsabilités, vous observerez que le président de la République paraît n'avoir que peu de pouvoirs en propre, contrairement au président du Conseil des ministres qui, en plus des prérogatives qu'il partage avec le président de la République, bénéficie d'avantages réels. Il serait donc plus exact de dire que, dans l'histoire du Liban depuis l'indépendance, le président de la République et le président du Conseil ont partagé la responsabilité des orientations générales de la politique de la nation.

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le président de la Chambre des députés est le troisième personnage de l'Etat. Il est élu chaque année parmi les députés chiites et a toujours eu plus de pouvoir qu'on ne le pense généralement en Occident. Son budget n'est virtuellement contrôlé par personne et il a un rôle important dans le processus de désignation du président du Conseil. Du fait de son pouvoir au parlement, il a toujours tenu une place centrale sur l'échiquier politique libanais. Il a toujours été consulté par le président de la République et celui du Conseil des ministres, à la veille de toute décision importante.

Le président de la Chambre tire par ailleurs un grand pouvoir du fait qu'il peut appeler à faire voter la confiance dont dépend l'avenir politique du gouvernement. Il exerce une influence sur les majorités qui soutiennent ou qui peuvent faire tomber le président du Conseil. A bien des égards, le président du Conseil dépend plus du président de la Chambre que du président de la République, tant les pouvoirs du président de la Chambre sont importants dans l'organisation des travaux du Parlement, pouvoirs qui lui permettent de bloquer l'action du gouvernement, surtout à travers l'établissement de l'ordre du jour des séances dont il est le maître absolu.

Ainsi que je viens de vous l'indiquer, le président de la Chambre est depuis longtemps un personnage clé, tant dans le jeu politique interne libanais qu'au niveau de la politique extérieure. Notre parlement remplit de nombreuses fonctions, tout comme le vôtre. Il a même été question, dans tous les projets de réformes élaborés ces derniers temps, d'élargir les prérogatives du président de la Chambre des députés et de prolonger son mandat constitutionnel au-delà d'un an, comme c'est le cas aujourd'hui.

RÉFORME ET ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS NATIONALES

L'expérience tirée de la pratique politique depuis l'indépendance et, surtout, des quinze dernières années de

guerre, démontre, de façon décisive, la nécessité de pousser plus avant le développement des institutions libanaises et d'aller même au-delà de la réforme proposée à Taëf. Dans le même temps, il est important, dans l'accomplissement de cette tâche, de se garder de tout aventurisme, romantisme ou amateurisme et, en particulier, d'idées préconçues dont l'application pourrait se révéler impossible.

Le Liban est une fragile mosaïque. Il ne peut supporter les bouleversements soudains. Or, nombre de changements révolutionnaires que certains préconisent sont fondés sur des perceptions erronées des réalités. Le Liban ne correspond pas au modèle, si souvent rencontré ailleurs, d'une majorité en conflit avec une minorité, ou d'une majorité opprimant une minorité. Au Liban, il n'y a pas de majorité, il n'y a que des minorités religieuses. Nous sommes un pays de minorités et toute notre histoire peut se résumer dans l'effort fait pour assurer à chaque minorité sa sécurité, sa liberté et son égale participation à la gestion de la res publica. Nos institutions ont été conçues dans ce but spécifique.

La protection des minorités n'est pas uniquement un problème libanais. La Question d'Orient fut, au départ, posée par le problème des minorités dans la région. Comme à la fin du XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle, la question des minorités, question importante et des plus difficiles, continue de se poser à la communauté internationale. La montée du fondamentalisme au Moyen-Orient fait, je le pense, que, de toute évidence, cette question restera cruciale pour la sécurité internationale. Sans garanties effectives des droits des minorités, il ne fait pas de doute que de sanglants conflits éclateraient et qu'à nouveau les interventions étrangères seraient à l'ordre du jour. Les conflits du Moyen-Orient pourront être utilisés par certaines puissances étrangères régionales ou internationales, comme des prétextes à des interventions qu'elles projetaient de toutes les manières. Dans l'histoire récente, on puise maints exemples de puissances étrangères qui n'ont provoqué des crises que dans le seul but de justifier leurs interventions chez nous. N'est-il pas choquant qu'elles demandent, en plus, à être remerciées d'être intervenues?

Dans ce contexte difficile et spécifique, le slogan un homme, un vote trouve difficilement à s'appliquer. Car alors, il ouvrirait la voie au génocide, à la sécession ou à la guerre civile. Le Liban est une démocratie spécifique, sui generis. Son importance vient de sa localisation géographique et de ses fondements sociaux. Le Moyen-Orient ne ressemble pas à l'Europe. C'est la terre d'origine des trois grandes religions christianisme, islam et judaïsme -dont l'influence est déterminante sur la vie quotidienne des populations de la région. C'est la raison pour laquelle il n'existe pas de démocratie réellement laïque au Moyen-Orient à part, d'une certaine manière, au Liban. Tous les autres Etats de la région sont officiellement ou de fait des Etats religieux. Cette catégorie inclut les pays dont le président doit être un fidèle de la religion dominante, comme en Syrie, en Irak ou ailleurs, où le président doit être musulman de par la Constitution elle-même. Le Liban, lui, se tient entre les démocraties laïques de l'Occident puisqu'il est, comme, elles, pays de libertés et de pluralisme, et les Etats confessionnels du Moyen-Orient parce que, faisant partie de cette région du monde imprégnée des messages religieux des trois religions révélées, il ne peut en renier les traditions. Toutefois notre système politique est très différent de celui des Etats qui nous entourent, car il a été institué pour aménager un équilibre entre les communautés plutôt que pour imposer un pouvoir communautaire. Etre une démocratie dans cette partie du monde est un exploit non négligeable et un défi national de chaque jour, surtout en ces temps où déferlent sur la région les vagues intégristes.

Face à ces réalités historiques et actuelles, quel type de transformation de notre système politique peut-on proposer aujourd'hui ? Peut-on par de nouvelles institutions aider à la restauration de l'unité et au développement du Liban ? La réponse est, sans nul doute, affirmative.

Confronté à plusieurs chocs majeurs qui en ont modifié l'esprit, sans toutefois l'altérer fondamentalement, le système libanais a évolué de façon harmonieuse. Nous avons examiné brièvement les deux principaux fondements de ce système -la Constitution de 1926 et le Pacte national de 1943. Cependant, tout en s'inspirant de ces deux sources fondamentales, notre pratique politique et constitutionnelle fut toujours très souple, tendant à s'adapter, de manière pragmatique, à l'environnement et à ses évolutions.

Par deux fois au moins nous initiâmes un mouvement de réformes. Ainsi, en 1958, le système politique qui avait fonctionné jusque là de manière plus ou moins satisfaisante connut une crise. Les Libanais s'ingénierent à trouver des solutions tant au plan politique et administratif qu'au niveau économique et social. Le gouvernement avait alors considéré qu'un plan de développement pouvait nous aider à instaurer une véritable égalité entre Libanais.

En 1976, un an après l'éclatement de la guerre, nous décidâmes aussi de changements importants. Entre autres changements, le rééquilibrage entre les communautés au niveau des charges politiques fut décidé. Ces réfor-

mes trouvèrent leur place dans un Document constitutionnel qui, bien qu'ayant reçu un large soutien, n'entra jamais en vigueur. Le déclenchement des combats sur le sol libanais, entre Palestiniens et forces syriennes, en empêcha l'application. En 1984, et durant mon mandat, la déclaration ministérielle du cabinet de Rachid Karamé devait aussi jeter les bases d'un grand projet de réformes des institutions, dont l'avantage était d'avoir été préparé au Liban et par les Libanais. Tout dernièrement, à Taëf, en Arabie saoudite, les députés libanais tombèrent d'accord sur des réformes internes qui s'inspirent, par endroits, de celles proposées dans la déclaration du gouvernement de 1984. Les réformes de Taëf, en matière de politique intérieure, s'inscrivaient dans le processus normal de développement politique et de réformes que nous avons connu ces trente dernières années. Malheureusement, les discussions et les points d'accord de Taëf ne concernaient pas exclusivement la politique intérieure. Les participants à cette conférence ont voulu traiter des relations extérieures et des questions de sécurité et ils l'ont fait d'une manière incomplète qui n'assure pas notre souveraineté à travers le retrait des armées étrangères de notre pays.

Toutefois, même en ce qui concerne les réformes internes, les accords de Taëf ont soulevé de nombreuses critiques de la part des Libanais. Les communautés chiite et druze notamment ont fait connaître leur insatisfaction à l'égard du texte retenu. Comme je l'ai déjà signalé, il est impératif que chaque communauté soit d'accord sur les modalités fondamentales de sa participation au pouvoir. Sans un accord très large, on ne saurait compter sur la contribution de tous au développement et à la reconstruction du pays.

POUR UN GOUVERNEMENT PROCHE DU PEUPLE

Il serait irréaliste d'aborder les problèmes institutionnels sans les situer dans le contexte humain qu'ils sont supposés aménager. Les institutions d'un pays sont fortement articulées aux besoins du peuple, à ses aspirations, à ses valeurs et à ses traditions. Or, premier paradoxe, que vous n'êtes sans doute pas sans ignorer, le Liban est souvent décrit comme un pays centralisé, alors que sa réalité sociale est différenciée et diverse. De fait, notre pays connaissait une forte concentration du pouvoir au sommet. Notamment nous avons calqué notre politique fiscale, régionale et de développement ainsi que notre administration, sur le schéma de l'Etat unitaire. L'un des désavantages de cette structure est qu'elle éloigne le citoyen des pouvoirs publics et qu'elle fait de l'administration une entité séparée, planant au-dessus des individus, alors qu'au contraire, elle devrait être proche d'eux et à leur service. C'est pourquoi, une réforme nécessaire à introduire serait celle qui consiste à créer des unités régionales, sortes de régions administratives qui assureront aux populations la satisfaction de leurs besoins locaux. Ainsi sera résolue la question de l'éloignement de l'administration. De même, sera facilitée la vie des citoyens grâce au " rapprochement " géographique des services publics, ce qui permettra également de réconcilier le citoyen avec l'Etat central, tout en le responsabilisant. L'unité régionale sera aussi une unité de développement économique et social. Enfin, les unités régionales peuvent être un moyen efficace de combattre la léthargie actuelle de l'administration, léthargie qui est à l'origine des revendications " fédératives ".

On pourrait raisonnablement diviser le Liban en près de quatorze unités régionales. Environ la moitié d'entre elles auraient une nette majorité confessionnelle ou regrouperaient de manière prédominante une confession en particulier. L'autre moitié de ces unités serait mixte. Vous n'ignorez pas que dans certaines régions du Liban existent des majorités communautaires, alors que dans d'autres il est impossible de faire le partage confessionnel des populations. Il est crucial, à ce stade de l'histoire du Liban, d'éviter toute démarche qui mènerait à une forme de partition. A cet égard, la création d'unités régionales permettrait à la population de zones diverses et aux besoins divers de réaliser des projets collectifs. Les unités mixtes joueraient ainsi un rôle de catalyseur de l'unité et de la solidarité nationales.

Je voudrais montrer, à l'aide de trois exemples, comment ces unités régionales pourraient, d'une part, initier un rapprochement entre les communautés et, d'autre part, aider à trouver des solutions à certains problèmes inhérents à la société libanaise. Ces trois exemples touchent à des domaines considérés comme éminemment délicats au Liban: le développement, l'éducation et la sécurité intérieure.

LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'importance de l'unité régionale est évidente dans le domaine du développement socio-économique du pays. Ce développement serait organisé à deux niveaux :

-Le niveau national, où une commission dépendant du gouvernement travaillerait à l'élaboration d'un plan de développement national.

-Le niveau régional, où des commissions locales, composées localement et donc plus au fait des besoins locaux, s'attelleraient à une planification régionale complémentaire.

Cette approche rendra nécessaire une transformation radicale des pratiques fiscales actuelles. Les Libanais ne sont imposés pratiquement qu'au niveau national. La création d'unités régionales implique une double imposition. En sus de la logique évidente qui lie l'imposition locale au développement local, les régions favorisées devraient être imposées un peu plus lourdement pour venir en aide aux régions les moins favorisées.

L'ÉDUCATION

L'éducation est, bien sûr, le fondement de la cohésion de la nation. Le Liban a grand besoin de renforcer le rôle de l'éducation comme creuset de la culture nationale. Ce faisant, il assurerait la préservation de son héritage historique plusieurs fois millénaire, situé à la croisée de chemins multiples. Transmettre notre culture nationale à la jeunesse libanaise ne signifie pas que nous devons nous fermer aux aspects universels de la culture. Pour atteindre ces objectifs, nous devrions créer une commission supérieure chargée d'élaborer un programme national commun dans des matières comme la littérature, l'histoire et l'éducation civique, qui constituerait le minimum exigible dans toutes les écoles, publiques et privées. Pour le reste, il appartiendrait, bien sûr, à chaque étudiant d'approfondir ses connaissances dans les options culturelles qu'il aura choisies. Les unités régionales pourraient servir de plate-forme à cette nouvelle approche de l'éducation nationale.

LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Les mêmes principes devraient être appliqués dans le domaine de la sécurité. La pénible expérience de ces quinze dernières années nous montre, si besoin est, que le système national de sécurité doit être renforcé et son infrastructure pleinement développée. Le Liban doit améliorer son dispositif central de sécurité et renforcer ses chétives forces d'intervention par le biais d'une politique cohérente de recrutement, d'entraînement, de commandement et d'affectation.

Le recrutement des Forces de sécurité doit obéir à un double impératif: satisfaire les besoins de la population au niveau local et s'intégrer harmonieusement dans une politique nationale de stabilité et de paix. C'est pourquoi, je considère qu'il est fondamental que, suite à un recrutement local des agents de sécurité, leur formation, leur entraînement et leur encadrement relèvent de la compétence des instances nationales. Par la suite, les agents de sécurité serviraient dans les unités régionales où ils ont été recrutés, une partie d'entre eux étant mise à la disposition, de manière rotative, de la police nationale. De cette manière nous aurons réussi à élaborer une véritable politique de sécurité qui tienne compte de notre situation propre, où le citoyen assurera la double responsabilité de sa propre sécurité et de celle de la nation.

L'armée libanaise doit également être renforcée tant aux frontières du pays qu'aux principaux noeuds de communications routières. L'armée a été dans l'histoire un des symboles majeurs de l'unité et de l'identité du Liban. Le renforcement de ses fonctions de sécurité nationale contribuera à consolider son rôle.

LE STATUT PERSONNEL

Avec le mariage, nous abordons une des institutions libanaises les plus éloignées des moeurs occidentales. Je vous rappelle à cette occasion que l'islam est une religion qui touche à tous les aspects de la vie de l'individu. La notion de séparation de l'Eglise et de l'Etat est, en dépit de la pratique turque depuis Attaturk, tout à fait étrangère à la tradition islamique. Dans cette perspective et du fait du problème crucial des minorités, le statut des personnes est une question hautement complexe et délicate dans les pays du Moyen Orient. Dans la plupart de ces pays, le statut personnel est déterminé par l'appartenance confessionnelle. En 1958, une loi a tenté une synthèse entre les impératifs religieux de certaines confessions et les principes d'égalité de tous les citoyens. Depuis, les chrétiens contractent mariage, héritent, etc, selon des règles différentes de celles applicables à la communauté musulmane.

Dans quelques rares cas, et afin de dépasser cet imbroglio surtout en ce qui concerne le mariage mixte, des Libanais cherchent à se marier civilement, ce qui n'est actuellement pas possible au Liban. Ils se rendent donc à Chypre, ou dans d'autres pays, afin d'échapper aux cloisons rigides d'un statut personnel exclusivement dominé par le critère religieux. Je crois que ce serait une amélioration sensible de permettre à ceux qui le désirent de se marier civilement et ce, quel que soit le nombre des personnes concernées ou susceptibles d'être intéressées par une telle option. Le mariage civil, comme option donnée au citoyen libanais pour sortir du cloisonnement communautaire, pourra être un tremplin important pour le lent et long processus d'intégration nationale. Pourquoi ne pas tenter cette expérience rapidement ? En effet, l'option, facultative, d'un mariage civil ne devrait heurter la susceptibilité de personne.

Je me suis efforcé tout au long de cet exposé de décrire le caractère complexe du Liban et d'expliquer comment tout notre édifice politique et administratif a pris en ligne de compte cette réalité. Je demeure convaincu que les Libanais sont arrivés à se doter d'institutions dont le fonctionnement et la structure ont fini par créer une pratique démocratique particulière. La démocratie libanaise fondée sur la reconnaissance, le respect et l'aménagement des droits de chacun était une démocratie sui generis. Il faut la restaurer pour que vive le Liban.

Pour autant, cependant, je ne plaide pas pour l'immobilisme. Pour être adaptées à l'esprit de notre peuple, les institutions ne doivent pas moins se transformer, changer, s'adapter à l'évolution et à la vie. Bien évidemment. Mais dans le cas libanais, toute tentative de réformer à la hâte ou par la force notre structure institutionnelle risque de détruire la possibilité même d'existence d'un Liban plural et ouvert. C'est pourquoi j'ai proposé l'idée d'un développement régional. Les unités régionales que j'appelle de mes vœux sont un moyen terme entre une fédération difficilement applicable au Liban et un Etat unitaire qui ignore tout des besoins du citoyen.

La solution de la crise libanaise passe évidemment par un retour au dialogue entre Libanais exclusivement. Il ne faut pas cependant se cacher que les véritables raisons de cette crise ne sont pas libanaises et que la dimension internationale de la guerre au Liban est fondamentale. Cette dimension n'est pas l'objet de mon exposé aujourd'hui, mais elle est sans doute l'obstacle principal à toute solution interne. Le Liban ne peut être repensé et reconstruit à l'ombre des forces étrangères qui occupent son territoire. C'est pourquoi, en pensant aux réformes auxquelles mon pays aspire, je ne peux m'empêcher de penser à la liberté et à l'indépendance perdues que tous les Libanais sont déterminés à retrouver. Mais, je voudrais le dire franchement, si les réformes dont notre système économique ou social a besoin sont de notre ressort, la libération du territoire national ne pourra se faire sans un large consensus international. La libération d'un pays est une tâche suffisamment noble, le Liban a suffisamment d'amis dans le monde, pour que je ne doute pas que l'intérêt qu'il suscite puisse aboutir un jour à sa libération. Ce jour-là, le Liban souverain s'attellera, avec toute la force de l'espoir et de la liberté, à sa renaissance.

LE LIBAN RESTAURÉ OU LE TRIOMPHE DE L'ESPRIT LIBANAIS

Conférence prononcée le 30 novembre 1989 à l'invitation du " Department of International Relations " de l'université de Boston.

Nous vivons une époque passionnante. L'écroulement du mur de Berlin, le retour sur la scène politique d'un Lech Walesa, ou celui, triomphal, d'un Alexandre Dubcek, nous font mesurer l'importance du changement démocratique qui balaie le monde. j'espère revenir bientôt à l'université de Boston pour expliquer comment ce mouvement, au pouvoir incroyable, aura aussi libéré le Liban. Mais, pour le moment, je crains que nous ne devions nous contenter de dresser un parallèle entre le mouvement de libération qui submerge l'Europe de l'Est et les forces d'oppression qui continuent à sévir ailleurs.

Chez nous, la violence continue. Le mois dernier un nom, celui de René Moawad, s'est encore ajouté à la triste liste des Libanais assassinés ces dernières années. S'il est une leçon dont il faudrait se souvenir c'est que la violence engendre la violence quels que soient les enjeux ou le bien-fondé de la cause. Cet enseignement est particulièrement adapté au Liban longtemps considéré comme la seule oasis de paix et de coopération dans cette zone de haute turbulence qu'est le Moyen-Orient.

LE LIBAN INCARNE UNE IDÉE

Le monde moderne est divisé en États. Près de deux cents. Les historiens modernes désignent la période postérieure à 1815 comme l'ère des Etats-Nations et ces Etats comme des Etats Nations. L'idée qui sous-tend cette terminologie veut qu'à l'intérieur des frontières de chaque pays, il y ait un peuple, une Nation.

Le concept d'Etat-Nation est, bien entendu, totalement inadéquat à la réalité présente. Dans ce monde d'environ deux cents Etats, il n'y en a probablement pas plus d'une poignée qui répondent à la définition de l'Etat-Nation, et encore est-ce de manière imparfaite. Même la France sans la Corse. Vous-mêmes mettez parfaitement en évidence le caractère illusoire du concept d'État-Nation. Les deux Grands sont l'antithèse de l'État-Nation. Tous deux sont des États composés de plusieurs peuples.

Dans ces conditions, qu'est-ce qui constitue un pays dans le monde moderne? Est-ce le facteur religieux, racial, ou que sais-je encore ? ... L'exemple de pays tels que les Etats-Unis, l'Union soviétique, le Royaume-Uni ou la

Chine suggère que cela ne peut être le cas. Je dirais plutôt que ce qui constitue un Etat est le sentiment d'appartenance ou d'identité que partagent en commun ses citoyens. Les contraintes et les processus historiques peuvent, certes, générer un tel sentiment, mais il apparaît que le lien le plus fort demeure celui d'une idée commune et partagée autour de laquelle s'organise la solidarité des peuples. Ai-je besoin de rappeler, ici, à Boston, où tout a commencé, que l'idéologie de la révolution américaine, fondée sur l'idée démocratique, a été un puissant facteur d'unification dans l'histoire de votre pays ? On peut dire la même chose de la France. En revanche, il est difficile de voir ce qui unifie l'Union soviétique aujourd'hui si ce n'est la philosophie du communisme. Si cette dernière devait continuer à s'éroder, il faudra alors s'interroger sur l'avenir de ce pays aux peuples divers et antagonistes.

Parmi les pays en voie de développement il en est peu qui représentent une nation ou incarnent une idée. Il est certain, à cet égard, que les frontières du Moyen-Orient ne respectent aucun modèle pré-établi quel qu'il soit: national, tribal, religieux, ethnique, racial, ou autre. Là, comme en Afrique, les frontières ont été tracées par les pouvoirs coloniaux en fonction de leurs intérêts du moment, sans respect des coutumes locales et des traditions. Quant aux idéologies du Moyen-Orient: nationalisme arabe, baasisme, socialisme arabe et même kemalisme, elles ne suffisent plus à créer un sentiment d'identité durable.

A cause de la violence dont mon pays est victime depuis si longtemps, certains prétendent actuellement, non sans cynisme, que le Liban n'est pas un pays, qu'il n'est qu'une création artificielle, voire l'ébauche récente d'un Etat qui n'a jamais eu de réalité que sur une carte. Or, avec l'Egypte, le Liban est l'un des rares pays de l'ensemble proche-oriental qui possède des fondements solides du point de vue historique, culturel et conceptuel. Les autres pays de la région sont, eux, des créations modernes dont les frontières n'offrent que peu de ressemblances avec les noms historiques ou géographiques qui leur ont été attribués.

Le Liban a une histoire longue et riche qui remonte à l'antiquité. Son identité culturelle est établie depuis un millénaire et sa particularité politique est restée ininterrompue pendant plus de cinq cents ans. Mais par-dessus tout, c'est la survivance de l'idée libanaise qui continue, en dépit des apparences, d'unir le pays et qui permet de le distinguer en tant qu'entité spécifique au Moyen Orient.

L'idée libanaise est fondée sur une conception du monde et une philosophie des relations humaines. En dépit de la violence dans laquelle se débat mon pays, une vaste majorité de Libanais témoigne toujours, dans sa vie quotidienne, de sa conviction profonde que la diversité est une source de richesse. C'est là une philosophie intimement liée à notre histoire qui a fait du Liban un carrefour de plusieurs civilisations et un refuge pour les opprimés des autres pays. Si les Libanais d'Amérique se sont si harmonieusement adaptés et intégrés à la vie américaine, c'est à cause de ces traditions et de ces visions de l'homme et du monde que nos deux sociétés ont en commun.

Vivre, travailler et contribuer de différentes façons au bien-être d'une société, indépendamment des régions, religions ou classes sociales, voilà l'essence même de la philosophie et de l'histoire du Liban. C'est une philosophie qui reconnaît la dignité et la valeur de l'individu. Ce sont d'ailleurs ces idées qui ont empêché que s'éteigne la flamme du Liban, même quand ce dernier était sous le contrôle des Ottomans puis sous mandat français. Durant des siècles, ces valeurs ont soutenu notre identité et sont aujourd'hui la raison d'être distinctive du Liban.

Le Liban incarne une idée. Aussi loin que je puisse me souvenir, cette idée me fut constamment présente à l'esprit. Elle est restée mon guide à travers mes années au service de l'État. La certitude que mon pays a une mission spéciale est enracinée dans ma conscience et les épreuves actuelles ne peuvent l'effacer.

LES CONDITIONS QUI ONT PERMIS L'ÉMERGENCE DU LIBAN

Nombreux sont ceux qui, parmi vous, doivent penser que le Liban n'existe plus. Depuis 1967, nous avons été envahis par les armées palestiniennes, israéliennes et syriennes et par des combattants venant d'autres pays, comme l'Iran. La plupart de ces Etats qui nous occupent ont manipulé ou créé des milices libanaises à leur solde qui persistent à entretenir les tensions à l'intérieur de notre pays. Le Liban a été bombardé par air, mer et terre. Nous avons accueilli deux forces de maintien de la paix des Nations-Unies. Depuis un certain temps, il y a au Liban deux gouvernements et les tensions et la méfiance semées par les envahisseurs étrangers dominent les mentalités. Quant aux forces étrangères, elles ne permettent pas au gouvernement d'oeuvrer efficacement et librement.

Toutefois, si telle est, hélas, la tragique réalité du Liban d'aujourd'hui, elle ne saurait résumer toute son his-

toire. Comme je l'ai dit, le Liban ne peut être réduit à n'être qu'un territoire dont la seule existence est cartographique; le Liban incarne une idée simple et noble qui en fait la terre où des personnes de divers horizons religieux et culturels peuvent vivre, travailler et se développer ensemble.

Au cours de l'histoire, des hommes et des peuples persécutés ont trouvé, au Liban, un refuge. Ils furent nos ancêtres. Ils sont arrivés au Liban pour échapper à l'oppression, à la répression ou au massacre. Ils y ont trouvé une culture probablement unique par son ouverture sur le monde et se sont reconnus en elle.

Cette terre qui fut peuplée par des hommes en quête de paix se trouva enrichie par l'apport, l'interaction et la coopération des différents groupes. Cette diversité n'est pas propre au Liban, certes. J'ai déjà rappelé que les véritables Etats Nations sont rares et que presque tous les pays reflètent une grande diversité. Ce qui n'était pas commun cependant dans une région comme la nôtre, était la conviction profonde qu'au Liban toutes les communautés devaient participer à l'administration du pays sans discrimination, en vertu d'un modèle de coexistence bien enraciné. De fait, le principe de la coexistence qui imprègne, au Liban, l'esprit autant que les lois, distingue mon pays. Par exemple, un seul dirigeant chrétien participe aux travaux de l'Organisation de la conférence islamique, qui réunit les chefs d'Etat de tous les pays musulmans du monde. Ce dirigeant chrétien est le président de la République du Liban. Parallèlement, un responsable musulman, et un seul jusque-là, a représenté des chrétiens à une cérémonie officielle au Vatican: c'est le Premier ministre du Liban.

Pour combattre les préjugés de certains aujourd'hui, il me faut insister sur l'idée libanaise de la tolérance. C'est paradoxal, sans doute, mais c'est vrai. Car bien que notre système social et politique ait été décrit par beaucoup comme sectaire, nous sommes, en fait, la seule société non sectaire du Moyen-Orient. Notre système politique qui répartissait certaines positions politiques clefs entre différentes communautés n'avait pour objectif que d'instaurer une démocratie intrinsèque en associant, d'une part, toutes les communautés au pouvoir, leur assurant ainsi à toutes un rôle déterminant dans l'avenir du Liban, et d'autre part, en établissant des garde-fous destinés à protéger les communautés et à prévenir toute dictature de l'une sur les autres.

Comparez un instant le Liban à ses voisins de la région. Dans tous les Etats du Moyen-Orient, excepté le nôtre, une communauté religieuse domine les autres. Dans chaque Etat du Moyen Orient, excepté le Liban, il n'existe qu'une apparente liberté d'expression religieuse, quand elle existe. Seul le Liban se refuse à la domination d'une religion sur les autres. Cela n'est possible que grâce à l'éthique de vie libanaise fondée sur la tolérance et la reconnaissance réciproques.

Cette vision du monde a permis au Liban de se distinguer sur d'autres points. Ainsi, bien qu'il se soit engagé aux côtés de la cause palestinienne et soit membre de la Ligue arabe, bien qu'il participe au pacte commun de défense arabe et bien qu'il ait montré une solidarité jamais démentie vis-à-vis de ses frères arabes, mon pays n'a été à l'origine d'aucune des guerres, importantes, qui ont bouleversé le Moyen-Orient, alors qu'il a été victime de la plupart d'entre elles. Nul n'a jamais accusé les Libanais d'être à l'origine des troubles de la région.

En outre le Liban est un des rares Etats de la région qui n'ait jamais connu de coup d'État. En effet, quand Fouad Chéhad, qui avait été chef des armées, a été élu président en 1958, certains se sont attendus à une mainmise militaire sur la vie politique libanaise. Cela n'a pas été le cas. Bien que de nombreuses personnes aient considéré que Chéhad avait été un des plus grands présidents du pays, aucun officier de l'armée n'a jamais été élu président ni même failli l'être. La vie politique au Liban a été faite de liberté et de démocratie. Beaucoup de partis ont participé au gouvernement ou ont fait de l'opposition légale. Aucun d'entre eux n'a jamais émis l'idée que le Liban puisse être dirigé par un parti unique, réalité pourtant banale dans le tiers monde. Les candidatures ont toujours été libres aux élections à l'Assemblée nationale, notre Parlement, ou lors des élections présidentielles. Les élections ont toujours eu lieu à bulletin secret et les résultats ont été rarement contestés.

Enfin les droits civiques ont été respectés à un point pratiquement inégalé en dehors de quelques pays d'Amérique du nord et d'Europe de l'ouest...

Telle fut la culture politique du Liban; tel fut le merveilleux héritage, véritablement unique, dans la région, que nous nous sommes constitué. Il est le fruit de la tolérance et du dialogue qui eux-mêmes sont issus de notre volonté nationale commune.

Malheureusement, le Liban se trouvant au coeur d'une région extrêmement instable, l'expérience libanaise a été longtemps menacée par les retombées du conflit israélo-arabe et la tragédie palestinienne. Cependant, en dépit du danger et malgré l'impact d'un environnement régional qui ne cessait de se détériorer, mon pays a continué à jouer un rôle actif et important au Moyen-Orient. En ces jours sombres pour le Liban, peut-être devrais-je

illustrer mes propos ? Ainsi le Liban était-il le centre des publications du monde arabe. Pourquoi ? A cause du climat de liberté et de tolérance qui y prévalait. A cause de notre activité militante pour la défense de la presse libre. C'est au Liban que les meilleurs étudiants arabes sont venus faire leurs études, dans l'une des quatre grandes universités qui ont formé des générations de leaders politiques, d'hommes d'affaires et d'hommes de lettres. C'est au Liban, dans la seule presse libre du monde arabe, qu'était engagé ouvertement et vigoureusement un vaste débat d'idées sur le plan politique, économique et social. C'est au Liban et grâce à son système bancaire libre et moderne qu'avaient lieu les transactions financières et commerciales de toute la région.

Tous ces exemples de l'extraordinaire et, à tous égards, unique degré de tolérance, de développement politique, de réussites culturelles et d'aspirations humanistes, illustrent la position de mon pays, jadis un phare pour tous les peuples du monde. Des Etats comme la France ou les Etats Unis étaient conscients de l'importance du système libanais et de la valeur du modèle de paix et de tempérance qu'était le Liban dans une région de tensions et de violences. C'est pourquoi les Etats Unis ont aidé mon pays en 1958 et en 1982, quand nous étions menacés par des menées fomentées de l'extérieur pour déstabiliser le pays.

Je ne peux pas, non plus, laisser passer cette occasion sans vous parler de la participation libanaise à la communauté des nations. Bien qu'il soit petit -même plus petit que votre Etat voisin du Connecticut -le Liban a joué un rôle éminemment constructif dans les affaires internationales. Le Liban fut l'un des membres fondateurs à la fois de la Ligue des États arabes et de l'Organisation des Nations Unies. Petit pays, il a joué un grand rôle dans le développement culturel et humain. Charles Malek, par exemple, qui fut président de l'Assemblée générale des Nations Unies, a contribué directement à la création des Nations Unies en tant que délégué du Liban à la Conférence de San Francisco qui devait jeter les bases de cette organisation. Il a aussi été l'un des principaux coauteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Ailleurs, partout dans le monde, les communautés d'immigrés libanais participent activement et efficacement au développement social, économique et politique de leur terre d'accueil. C'est le cas en Amérique et particulièrement ici, dans le Massachusetts, où la communauté libanaise est importante. Mais c'est tout aussi vrai en Australie, en Argentine, en France, au Sénégal, en Côte d'Ivoire et aux Philippines, pour ne pas parler de la présence libanaise dans les pays du Golfe...

Le modèle libanais a dû faire face à un environnement de plus en plus dangereux. A la fin des années 1960, le Moyen-Orient connaissait des changements rapides, lourds de menaces pour le Liban et qui allaient avoir des conséquences tragiques et durables pour mon pays.

LES CHEMINS DU DÉSASTRE

Il est douloureux, pour moi, comme pour n'importe quel Libanais, d'avoir à parler du processus qui a mené notre pays à son état actuel de désintégration, de destruction et de dislocation. Après avoir exposé les idées et les réalisations qui ont contribué à la formation de la spécificité du Liban, il m'incombe à présent de vous expliquer, du mieux que je le peux, les causes de la catastrophe que nous avons connue et que nous continuons de connaître.

Il est facile, à cet égard, d'avoir recours à une explication que nous utilisons volontairement et même trop au Moyen-Orient : la conspiration étrangère. Je ne le ferai pas. Toutefois, je dois dire que, même si le Liban ne se connaissait aucun ennemi, le modèle libanais, lui, a sans aucun doute eu ses détracteurs. Plus d'un pays dans la région a voulu mettre fin à notre modèle libanais fait de dialogue plutôt que de contrainte, de coexistence plutôt que de domination, de tolérance plutôt que de fanatisme. Dans les journaux personnels et autobiographies de certains leaders de la région, dans les analyses et les entretiens de certains autres, nous avons, en abondance, les preuves de leurs craintes de l'impact du modèle libanais sur leur propre structure étatique et de leur détermination à le détruire. Mais les intentions malveillantes de quelques leaders ne seraient probablement jamais parvenues à se concrétiser n'étaient les changements qui prirent place au Moyen Orient à partir de 1967. Ces changements régionaux ont entamé la résistance du modèle libanais en augmentant sa perméabilité aux pressions extérieures.

Les fedayins ou commandos palestiniens prirent leur essor à la suite de la défaite du camp arabe de 1967. Dans un premier temps, les gouvernements arabes affaiblis par leur échec militaire ne purent maîtriser cet élément nouveau qui bénéficiait par ailleurs d'un large soutien populaire. Plus tard, la plupart des gouvernements arabes emploieront la force pour prendre le contrôle des groupes de fedayins se trouvant sur leur territoire. Le Liban, lui, qui a toujours répugné à utiliser ce moyen, se trouva rapidement confronté à une situation explosive: les combattants palestiniens ayant installé dans le sud de vastes bases militaires pour poursuivre leurs objectifs

nationaux, attirèrent ainsi sur le territoire libanais des ripostes militaires israéliennes.

Dans cette situation, le Liban se retrouvait seul. Non seulement les pays arabes contribuèrent-ils généreusement à l'implantation de l'OLP au Liban, mais ils accordèrent, en outre, à cette dernière un appui important, au détriment de la souveraineté de l'Etat libanais sur son territoire. Depuis, à chaque fois que la paix semble proche ou que la guerre éclate au Moyen-Orient, c'est le Liban qui est le premier touché. Si l'éventualité de négociations israélo-arabes semble se concrétiser, des protagonistes du conflit régional, déterminés à interrompre les discussions, organisent des attentats para-militaires contre Israël à partir du Liban. Lorsque des combats ou des négociations de paix sont en cours, l'une ou l'autre des parties en conflit pense gagner de l'influence en manipulant la situation dangereusement tendue dans le sud du pays.

Mais le Liban n'était pas seulement le champ de bataille des Arabes et des Israéliens: il fut transformé tout aussi vite en un terrain de jeu où toute la région s'exerçait à des règlements de compte meurtriers. Les Palestiniens et les Israéliens furent de la partie, assurément, mais les Palestiniens et Syriens, Syriens et Irakiens, Israéliens et Syriens s'affrontèrent aussi. C'est aussi au Liban que furent pris en otages par des groupes d'obédience palestinienne, syrienne, iranienne, libyenne, israélienne, des civils occidentaux, moyen-orientaux ou d'ailleurs.

Comme vous vous en souvenez certainement, la France, les États-Unis et d'autres États occidentaux constituèrent une force multinationale afin d'aider le Liban après l'invasion israélienne de 1982. A l'origine de cette intervention, on ne le rappellera jamais assez: les conséquences d'une portée considérable qu'avait déjà eues l'instabilité du Liban, et, surtout, le caractère international des agressions infligées à mon pays. Pourtant, ceux d'entre vous qui ont suivi dans les médias le compte rendu des affrontements du Liban les ont sans doute entendu désigner du terme de guerre civile.

Peut-on appeler guerre civile une guerre dont les principaux protagonistes sont étrangers? Peut-on appeler guerre civile un conflit dont le financement et l'armement sont d'origine étrangère?

Peut-on appeler guerre civile des affrontements qui opposent à grande échelle et ouvertement les armées, flottes et aviations de pays étrangers ?

Peut-on appeler guerre civile un conflit pour lequel les Nations Unies envoient des forces de maintien de la paix dont les termes exacts du mandat n'ont rien à voir avec les affaires intérieures ?

Avez-vous déjà entendu parler d'une guerre civile à laquelle des dizaines de gouvernements étrangers et d'organisations internationales tentent de mettre un terme en ne s'intéressant qu'au problème de l'intervention étrangère et aux antagonismes opposant des Etats étrangers ?

Il arrive aux Libanais de se diviser sur des questions intérieures. Mais leurs différends ne sont pas réellement en cause. La preuve en est que le récent accord de Taëf ne rencontra aucune difficulté sérieuse et aboutit assez rapidement sur les questions intérieures, exactement comme les discussions conduites à Genève et à Lausanne sous ma présidence. Au lieu de quoi l'obstacle réel au succès de Taëf et l'essence même des désaccords relatifs à l'issue des négociations résident dans le rôle des forces étrangères au Liban.

La tragédie du Liban est la crise à laquelle est confronté tout petit Etat lorsque ses puissants voisins sont en guerre. On a su retourner contre nous les qualités mêmes de la société libanaise: l'ouverture, la diversité, le refus de se montrer menaçant.

Le Liban, qui a si longtemps enrichi le Moyen Orient de ses contributions, devint une sorte de soupape de sûreté, où les problèmes de la région trouvaient leur exutoire.

Loin de moi l'idée de suggérer que, simplement parce que les causes des malheurs du Liban se trouvent hors du pays, les Libanais n'ont rien à se reprocher. Au contraire: nous avons tenu notre nation pour acquise. Nous avons tenu la paix pour acquise. Nous avons tenu nos libertés pour acquises. Nous croyions qu'étant faibles et inoffensifs, nous serions laissés tranquilles. En conséquence, nous n'avons jamais entretenu de forces armées importantes, ni même un dispositif de défense assez moderne, ni une dissuasion assez puissante pour convaincre les autres de ne pas se mêler de nos affaires. Comme les Américains, nous nous sommes complus dans notre diversité religieuse, nous en avons tiré grand profit. Malgré les complications que nos différences apportaient à notre vie, nous ne les avons jamais regardées comme une faiblesse que d'autres pourraient exploiter. Nous n'aurions jamais pu deviner que des Etats et des organisations étrangères tenteraient de corrompre le Liban en exploitant nos différences.

Enfin, il était trop tard quand nous avons compris finalement que nos chères libertés, si semblables aux vôtres, pouvaient être utilisées contre nous. Des étrangers s'emparèrent de certains de les occupants a été d'empêcher un dialogue libre entre les Libanais. Ils ont assassiné, torturé, terrorisé, afin de nous empêcher d'engager ce dialogue. Mais je pourrais tirer de mon expérience de président toutes sortes d'exemples des ruses et des supercheries dont nous avons fait usage pour entretenir un dialogue entre Libanais... C'est pourquoi je n'ai jamais perdu espoir pour le Liban. C'est pourquoi je crois en son avenir. C'est pourquoi, en dernière analyse, je sais, sans l'ombre d'un doute, que le Liban surmontera au bout du compte les épreuves qu'il traverse et que la réconciliation de tous les Libanais se fera au sein d'un Etat souverain et démocratique.

LA SURVIE DE L'IDÉE LIBANAISE

Je sais que le Liban surmontera ses épreuves car l'idée libanaise n'est pas morte. Elle survit comme une réalité vivante et non comme une notion abstraite, un vague assemblage de concepts ou de préjugés.

Je voudrais vous faire part de quelques-unes de ses manifestations.

Tout d'abord nous avons nos traditions. Celle, fraternelle, de la vie en commun existe toujours ; elle est intacte. Il suffit de voir avec quelle rapidité les députés libanais des différentes communautés se sont réunis à Taëf, ont manifesté la joie de se retrouver, ont discuté, renouant ainsi avec une convivialité toute libanaise. Et souvenez-vous bien que l'identité libanaise réside précisément en cela, en ce rassemblement des différences dans la paix et la coopération. Rappelez-vous les réactions au lâche assassinat du mufti de la République libanaise, cheikh Hassan Khaled, lui-même symbole vivant de la résistance et de la solidité du nationalisme libanais: immédiatement, le patriarche maronite a ouvert toutes grandes les portes du patriarcat pour recevoir les condoléances de nombreux fidèles de toutes religions. Rappelez-vous les déplacements en masse qui se produisent chaque fois que cessent les affrontements, quand, faisant fi des barricades artificielles dressées entre eux, les Libanais, quelles que soient leurs appartenances religieuse, régionale ou ethnique se précipitent chez leurs parents, leurs amis, leurs compatriotes où qu'ils soient.

Ce profond sentiment d'unité et de fraternité, je l'ai connu personnellement. Lors du retrait de l'armée israélienne de Saïda en 1985, je fus acclamé dans cette ville par une foule enthousiaste. Auparavant, à l'occasion du centième anniversaire des " Makassed ", association culturelle des Makassed, une foule importante s'était portée au-devant du président de la République qui devait, à Beyrouth Ouest s'adresser à ses concitoyens. Et je n'oublierai pas les marques de fraternité et de patriotisme qui, dans la dignité, se manifestèrent à Tripoli, la capitale du Nord du pays que les fondamentalistes sunnites libanais auraient voulu transformer en un bastion de l'intégrisme sunnite, lors des condoléances que je présentais au président du Conseil de mon gouvernement, Rachid Karamé, pour le décès de sa mère.

Je sais aussi que le Liban survivra parce que je crois fermement et d'expérience à notre rôle dans la région, tout de modération et d'accommodement. Je sais que l'extrémisme religieux guette et qu'il n'est pas facile de lui opposer une parade efficace. Je crois pourtant que la seule réponse aux extrémistes réside dans la fraternité, dans la preuve que l'on fait que la vie en commun est possible. Nous n'avons d'autre choix que celui de la vie en commun. Les affrontements pervers et insensés nous ont démontré à tous que la désunion, les égoïsmes, le sectarisme et tous les extrémismes ne peuvent mener un peuple qu'à l'oubli et à la mort.

Les affrontements du Liban ne constituent un obstacle insurmontable ni au dialogue ni à la conservation de notre héritage de liberté et de démocratie. S'il en était autrement, il faudrait craindre pour l'avenir de la tolérance et de la coopération entre les différentes religions à travers le monde entier et se résigner au Proche-Orient, en Palestine en particulier, à l'impossibilité de concilier les nationalismes qui s'affrontent.

Mais le Liban n'est pas seulement politiquement utile pour l'ensemble du Moyen-Orient. Il est indispensable à son environnement. Restaurer la souveraineté du Liban est la condition nécessaire de la résolution du conflit du Proche-Orient. C'est l'incontournable conclusion que nous pouvons tirer de l'échec des tentatives faites par certains pays pour s'assurer le contrôle du Liban.

Ainsi, Israël. Son expérience au Liban à partir de 1982 fut à l'origine d'une crise interne sans précédent et qui se poursuit encore. De même la Syrie. De quel prix a-t-elle payé treize années de présence au Liban ? Son image a été sévèrement ternie, ses ressources économiques déjà limitées ont été grandement atteintes et son image, au moins dans le monde arabe, s'est considérablement altérée. L'Iran n'a pas non plus tiré grand profit de sa tentative d'exporter sa révolution au Liban. Son image s'est détériorée et son enlisement au Liban dans un

conflit fratricide a conduit à associer irrémédiablement sa révolution avec le terrorisme et a porté atteinte à la réputation de la communauté chiite, pourtant pacifique et tolérante. Quant aux Palestiniens, le Liban leur a finalement coûté cher. Leur action dans le pays a failli conduire le mouvement palestinien à l'anéantissement total. Les Palestiniens ont finalement pris conscience qu'user et abuser ainsi du Liban, en faire le champ d'action pour leur lutte armée, les conduisait à une dérive suicidaire.

Ces leçons de l'histoire nous permettent de conclure, sans conteste, que le Liban doit retrouver l'unité et la paix et ne plus subir les retombées des conflits régionaux. C'est pourquoi le Liban doit être présent à la table des négociations lors de la conférence sur le Moyen-Orient, et la question de son conflit inscrite à l'ordre du jour des travaux de cette conférence. Le Liban doit assurément participer à l'établissement d'un nouvel ordre régional, car autrement cet ordre serait condamné à l'échec par ceux qui exploitent la position stratégique de notre pays pour empêcher l'instauration d'une paix juste et durable qu'ils perçoivent comme une menace.

Cependant, il est tout aussi évident, douloureusement évident, que le Liban doit recouvrer sa souveraineté afin de participer à l'élaboration d'une solution au Moyen-Orient. Et cette souveraineté ne devra souffrir aucune limitation. La souveraineté est un tout aussi indivisible qu'indispensable. C'est pourquoi, les accords de Taëf récemment signés ne sont pas satisfaisants. Ils ne prennent pas en ligne de compte notre souveraineté nationale. Ils auront pour conséquence de prolonger la présence de toutes les forces étrangères sur notre territoire sans en garantir le retrait. Or, ce ne sont pas des problèmes négligeables. C'est la présence de troupes étrangères qui nous empêche de vivre libres et qui divise le pays. La communauté internationale a un intérêt véritable et vital au rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité du Liban. Comme je vous l'ai indiqué, personne ne gagne à cette situation et tout le monde y perd. Il est certain que les États-Unis ont intérêt à mettre un terme au conflit libanais ainsi qu'à la tragédie que vivent en captivité les otages américains. N'oublions pas que c'est précisément parce que le gouvernement est incapable de faire respecter son autorité sur tout le territoire libanais que des terroristes prennent le Liban pour base d'opérations et y retiennent des otages. Au-delà de cette tragédie humaine, l'Occident dans son ensemble bénéficierait du retour de la paix et de l'ordre au Liban: seuls la paix et l'ordre peuvent fermer la porte au terrorisme et au trafic de drogue qui prospèrent en l'absence de contrôle gouvernemental. La renaissance de l'idée libanaise serait une victoire importante sur l'intégrisme, l'extrémisme et la violence, une victoire que tous les peuples et nations civilisés appellent de leurs vœux.

La survie du Liban n'est pas seulement possible: elle est nécessaire. Nécessaire pour nous, pour vous, pour le reste du monde. Le Liban est une nécessité. La restauration de sa souveraineté et de son unité est un préalable obligé pour que nous puissions retrouver notre liberté et notre démocratie et, qu'en retour, nous apportions notre contribution au progrès de l'humanité. La restauration de la souveraineté et de l'unité du Liban doit aussi être réalisée pour que les pays de la région comprennent que la guerre n'est pas une solution. Cette restauration est assurément indispensable à la sauvegarde de la sécurité internationale, afin de supprimer la violence politique et de mettre fin à une des plus vastes entreprises, connue et prospérant en toute impunité, de culture et de trafic de la drogue.

L'idée nationale libanaise que j'ai tenté d'évoquer pour vous n'est pas une pure abstraction. C'est une réalité concrète, familière et affective. Nous en maintenons la flamme, nous en poursuivons la réalisation et nous continuerons à nous battre pour elle jusqu'à ce qu'elle nous soit rendue dans sa plénitude. Cet idéal ne peut s'épanouir qu'au sein d'une démocratie viable, ancrée dans les valeurs de dignité de l'individu et de diversité. Nous devons nous retrouver, ensemble, libres et unis.

Si, face aux tristes et tragiques réalités du Liban cette conviction ne vous paraît être qu'une chimère, elle est certainement moins inouïe que les évolutions stupéfiantes auxquelles nous assistons chaque jour en Europe centrale et orientale. Partout à travers le monde, de la Chine à la Tchécoslovaquie, les peuples se lèvent pour réclamer leur liberté et leur indépendance, leur autonomie ou leur souveraineté, leur identité et leurs droits. Pourquoi la reconstruction du Liban serait-elle donc impossible ? Il est évident que ceux qui ont divisé et cherché à asservir le Liban ne sont ni aussi puissants ni aussi modernes dans leurs méthodes que les despotes qui sévissent encore ailleurs.

Nous assistons aujourd'hui au retour sur le devant de la scène d'Alexandre Dubcek et de Lech Walesa, au triomphe de leur cause, une cause qu'on a crue naguère écrasée sous les chenilles des chars. Les martyrs de cette cause, les Imre Nagy, les Tomas Masaryk, sont en passe d'être réhabilités. Nous avons eu aussi nos martyrs, leur exemple unificateur plaide pour l'avenir. Nos martyrs sont à l'image de notre culture. Parmi les plus connus : Kamal Jumblatt, un Druze, Rachid Karamé et Hassan Khaled, des sunnites, Moussa Sadr et Riad Taha, des chiites, et mon frère, Béchir Gemayel, ainsi que René Moawad parmi les chrétiens.

Pour ces hommes qui sont morts pour le Liban, pour le triomphe de l'idée libanaise et pour tous ceux d'entre nous qui se souviennent d'eux, la démocratie et la souveraineté sont plus que des revendications politiques: ce sont des impératifs éthiques. Le peuple libanais a lutté depuis plus de vingt ans pour libérer son pays, pour restaurer sa démocratie et s'unifier. Nos cris de joie retentissent lorsque la liberté triomphe dans des pays éloignés, car nous savons qu'une fois qu'elle s'élance, la liberté ne peut plus s'arrêter en chemin. Nous connaissons à présent, du fait de notre tragique expérience, la portée des paroles de sagesse de ceux qui, en Amérique, ont dit que la liberté se paie toujours au prix fort. Les Libanais ont chèrement payé pour leurs erreurs et les appétits des autres. Mais ils ont payé pour que l'idée libanaise se retrouve sur une terre libérée, pour qu'ils soient libres de s'exprimer, de vivre leurs différences et de déployer leur créativité. Nous demandons l'aide des autres peuples libres. Mais avec ou sans cette aide, le monde doit comprendre qu'en fin de compte le Liban renaîtra. Les tentatives d'étouffer les libertés sont vouées à l'échec, au Liban comme en Europe. Le Liban est la patrie des idéaux de liberté et d'égalité au Proche-Orient, et ces idéaux y retrouveront, j'en suis sûr, droit de cité.

Un peuple qui a été libre ne peut plus jamais oublier la liberté.

LA DÉMOCRATIE LIBANAISE

*Conférence prononcée à L'invitation de
L'université de Princeton.*

Aujourd'hui plus que tout autre jour, je mesure le capital de sympathie dont bénéficie le Liban à l'étranger. Mes réflexions sur la démocratie libanaise forment l'ossature de ce discours de Princeton.

Le système politique libanais présente des caractéristiques qui lui sont propres. A son sujet, on peut véritablement parler d'une démocratie *suigeneris*.

De fait, la démocratie libanaise ne repose pas exclusivement sur l'idée, communément acceptée par la plupart des régimes occidentaux, que le pouvoir revient à une majorité numérique dégagée par consultation électorale. Notre système prend aussi en ligne de compte d'autres réalités qui pèsent d'un poids spécifique au Moyen-Orient : celui des communautés. De la sorte, le régime qui s'instaure au Liban résulte à la fois de l'exigence d'une représentation nationale adéquate et d'une représentation communautaire équilibrée.

L'Occident vit sur un concept de démocratie élaboré par lui, selon lequel une démocratie se base d'abord sur le principe un homme, une voix. Mais toute démocratie est au service d'une réalité sociale qu'elle essaie d'aménager pour le mieux en assurant un équilibre entre les volontés et les libertés des uns et des autres. Ces réalités ne sont bien évidemment pas les mêmes partout. Ainsi, en Orient, la communauté joue un rôle essentiel. Elle est, à côté de l'individu, une réalité qui existe en soi, dont il faut tenir compte, qui a ses instances représentatives et ses intérêts. Du fait de l'imbrication des structures communautaires et parce que l'islam est une religion qui ne sépare pas le politique du religieux, nombre de questions qui relèveraient des tribunaux civils, chez vous, relèvent, chez nous, des tribunaux religieux. Ainsi, sur nombre d'aspects touchant au statut personnel, ce sont les tribunaux religieux qui sont exclusivement ou partiellement compétents. Sur le plan politique, il s'agit, en tenant compte de cette réalité, de respecter les idées, les aspirations et les libertés des individus et des groupes. Sinon, vous pensez bien, nous aboutirions à la dictature politique de l'une des religions...

C'est en ayant bien présent à l'esprit ce contexte particulier qui est le nôtre que vous pouvez comprendre pourquoi nous sommes une démocratie *suigeneris*. Nous le sommes parce que la représentation politique doit prendre en ligne de compte la représentation communautaire, si nous voulons assurer l'égalité entre les hommes et aider à leur épanouissement. Dès lors, une logique spécifique, celle de l'accommodement, s'impose à nous. La communauté étant le support des aspirations des individus, aucune d'entre elles ne doit être lésée, toutes doivent avoir droit au chapitre. Aucune ne peut accaparer le pouvoir, toutes doivent bénéficier d'un droit de veto. C'est au nom de ces exigences qui, je voudrais le signaler, sont des exigences éthiques autant que politiques, que les Libanais ont inventé une démocratie spécifique, *suigeneris*, à travers la représentation communautaire et l'association politique pour la question du pouvoir. Vous le voyez, notre modèle de démocratie répond aux mêmes impératifs que les vôtres; simplement, il se présente différemment, adapté qu'il est à d'autres réalités sociales et humaines...

Ce qu'il faut voir aussi, c'est que la démocratie *suigeneris* est, dans la situation de pluralisme religieux qui est la nôtre, en Orient, un cadre idéal de tolérance, de dialogue et de convivialité. En ces temps d'intégrisme, à moins que chacun ne veuille absolument imposer aux autres sa vérité et ce qu'il croit, je pense que la démocratie *suigeneris* fournit une structure adaptée d'intégration de toutes les diversités. Et, de fait, si l'intégrisme a été

particulièrement virulent chez nous, au Liban, c'est que rien n'est plus contraire aux vues des intégristes que ce Liban convivial. D'où cet acharnement mis de tous côtés à nous détruire, et cette rage qui, sous des dehors de ferveur religieuse, cherche, en fait, à rendre impossible toute vie en commun. Or, la vraie définition du Liban, c'est celle d'un pays où l'on vit non pas entre soi, c'est-à-dire à l'intérieur de chaque communauté, mais les uns avec les autres. C'est ici, il me semble, que la démocratie libanaise joue un rôle considérable, apportant sa pierre à la construction de l'édifice de paix.

LE MESSAGE DE PAIX DU LIBAN

L'histoire du Moyen-Orient est imprégnée, depuis la plus haute antiquité, par le message apporté par les trois religions monothéistes du monde. Sur le plan politique, la tentation hégémonique s'est continuellement fait sentir. Aujourd'hui, cette tentation revêt des formes sanglantes. Certains éléments se montrent, en effet, galvanisés par l'idée que la politique peut être mise au service d'une religion et que des actions à motivation religieuse peuvent être entreprises au plan de la politique nationale ou internationale...

Trois messages essentiels avaient vu le jour au Proche-Orient : le message du Talmud, celui de l'Évangile, celui du Coran. Ces messages révèlent des aspects indéniables de complémentarité. Ils plaident tous pour la fraternité, la paix dans l'adoration du Dieu unique. Cependant, quand les passions humaines deviennent extrêmes, quand les hommes se heurtent durement à propos de querelles profondes et séculières, la tentation est, hélas, grande de faire appel aux arguments religieux. Alors, c'est la guerre. Des sociétés qui s'érigent sur de tels fondements peuvent difficilement coexister les unes avec les autres. Tout est perçu en fonction du système religieux que l'on défend, tout repose sur lui. Il n'y a pas de place pour ceux qui n'appartiennent pas à la communauté religieuse dominante.

Cette tentation est réelle au Proche-Orient. Le Talmud, par exemple, peut servir de cadre organisationnel à la vie politique et le judaïsme peut alors définir les règles de la vie nationale, civile et politique. L'Etat d'Israël repose sur cette conception qui ne peut qu'aboutir à une démocratie restrictive et fermée. L'Islam aussi est en proie aux velléités intégristes. Si l'on considère que l'Islam est religion et morale, qu'il a vocation à régir les aspects de la vie individuelle et collective, qu'une loi religieuse est la loi civile et politique, alors, il est évident que se trouvent exclus tous ceux qui n'appartiennent pas à la communauté des croyants. Un combat au nom de Dieu pourra même être entrepris pour que triomphent les idées et la conception du monde véhiculées par la religion. De même, le christianisme n'est pas à l'abri de la déviation théocratique. Les périodes des Croisades, de l'Inquisition et la figure d'un Savonarole sont là pour attester de cette cruelle dérive que peut connaître une religion fondée sur l'ouverture et la tolérance...

Dans les trois cas cités, le totalitarisme religieux peut guetter. Des réactions fondamentalistes, des pouvoirs qui se veulent en conformité avec la religion peuvent accaparer l'autorité politique et imposer une dictature sanglante. Dès qu'il se met au service de la politique ou qu'il est utilisé par elle, le message religieux perd sa finalité, sa substance et se retourne contre sa véritable destination. Une dictature impitoyable est au bout du chemin. Dictature d'autant plus implacable qu'elle se réclame de Dieu et de ses commandements! Contrairement parfois à celle du parti unique ou à celle d'un individu, elle ne laisse aucune marge à la contestation, qu'elle écarte au nom de la sauvegarde des principes religieux et de leur défense.

Le Liban était et demeure, en dépit des apparences, le contraire d'une dictature religieuse. Sur le sol libanais, une exigence unique fut testée : celle de faire vivre ensemble des hommes appartenant à des religions diverses. C'est pour pouvoir intégrer et faire vivre ces différences sans qu'elles ne viennent à bout de l'édifice tout entier que le Liban se dota, à travers les âges, d'un type de démocratie spécifique. Nulle communauté n'est supposée dominer les autres. Aucune religion d'Etat ne s'impose aux individus. Le respect des cultes est assuré et les droits de chacun sont préservés : qu'ils soient chrétiens, druzes, chiites ou sunnites, tous les Libanais se retrouvent, sans discrimination aucune, à égalité devant la loi. C'est cette tolérance qui a fait que les Libanais se sentent vraiment attachés à leur patrie.

C'est cela notre démocratie. Une démocratie ad hoc. Elle s'inspire des principes démocratiques qu'elle adapte toutefois au cadre social libanais. Elle respecte les religions mais empêche que leur présence sur le même sol ne soit une source de frictions. Ni démocratie d'implantation ni théocratie de sujétion: nous avons inventé notre propre système, notre propre régime de libertés. C'est lui que les fondamentalismes de tous bords s'acharment à détruire. Tous les faux prétextes sont bons. Certains avancent que les religions ne peuvent coexister humainement. D'autres pensent que le pacte de la vie en commun est dépassé à tout jamais. Je crois, quant à moi, à la toute puissance de la convivialité libanaise et à la constitution d'un système qui permettra d'aménager la liberté de tous. C'est pourquoi j'ai proposé que soit réorganisée notre structure administrative, pour qu'elle

puisse prendre en compte les nouvelles données et travaille à la fraternité libanaise.

LES UNITÉS RÉGIONALES

Pour que le Liban retrouve son unité et la paix civile, il est essentiel de concevoir de nouvelles structures d'intégration nationale. Ce qui est en jeu aujourd'hui c'est la reconstruction d'un pays, reconstruction qui tienne compte à la fois des leçons de la guerre et qui puisse édifier et consolider les fondements de la paix. Je crois que cette reconstruction passe par une mise à jour de la formule politique et administrative sur laquelle repose le Liban.

Un grand débat est en cours au Liban depuis le début de la guerre. De nombreuses personnes pensent que la formule classique - celle fondée sur la Constitution de 1926 et le Pacte national de 1943 - sur laquelle s'était édifié le Liban, n'est plus viable; que l'Etat unitaire a vécu et qu'il est impossible et impensable de le restaurer. Et, nous dit-on, il faudrait penser à refaire le Liban sur une base fédérale, pour ne pas dire partitionniste.

Pour ma part, je crois fermement que la coexistence des Libanais, telle que conçue en 1943, n'était pas mauvaise en soi. Elle a peut-être été mal appliquée, mais c'est surtout l'absence de toute planification rationnelle de développement qui a créé un sentiment de frustration dans certaines couches de la population et dans certaines régions du pays. On ne s'est pas rendu compte suffisamment que les conséquences d'un tel état de choses n'étaient pas limitées au seul secteur économique mais touchaient aussi le secteur politique. De fait, c'est l'Etat qui a été la cible de toutes les attaques et qui a été rendu responsable de tous les maux. Ce qu'on reprochait à l'Etat, c'était d'être trop lointain, peu efficace, de se désintéresser du sort des citoyens, des problèmes de, leur vie quotidienne; d'être en quelque sorte l'Etat d'une certaine oligarchie politique! Accusations, vous en convenez, très graves pour un Etat. Dès lors, je crois que le véritable remède, dans notre cas, c'est de faire en sorte que le citoyen change sa perception de l'autorité publique, qu'il voit en elle une réalité familière et non une entité étrangère et hostile.

Mon idée est donc de procéder à une division administrative du territoire, en unités régionales, précisément, dans lesquelles les services publics se mettraient, si j'ose dire, à la portée des individus. Une large déconcentration administrative, en quelque sorte, dont l'objectif est de déléguer aux unités ainsi créées certaines des responsabilités qui incombent initialement à l'administration centrale. Mais je vais plus loin aussi, en ce sens que les unités régionales seraient également des zones de développement, de travail et de vie. Chaque citoyen, par le biais d'un impôt payé à l'unité régionale dans laquelle il vit, participerait aux projets de développement de sa région. De plus, si la politique sécuritaire - qui doit être par ailleurs développée - reste sous la responsabilité de l'Etat, il est néanmoins essentiel que les agents de sécurité servent dans les unités régionales où ils auront été recrutés. Ainsi seraient entrepris, avec le concours des citoyens, des projets de développement des infrastructures, d'amélioration du cadre de vie, de promotion culturelle et artistique, etc. De ce fait, l'individu se sentirait sécurisé -ce qui est un objectif primordial à atteindre après toutes ces années de guerre -responsabilisé, intégré, rattaché par toutes sortes de liens et d'engagements à sa région, partie prenante d'une évolution vers un mieux-être collectif...

Le sentiment de solidarité nationale et d'appartenance à une nation unitaire et dynamique ne pourra alors qu'en être renforcé.

Je crois qu'avec les unités régionales nous sommes en bonne voie de résoudre le problème qui s'est posé en termes de fédéralisme contre Etat unitaire. Les unités régionale,s sont ainsi un concept intermédiaire entre l'Etat centralisé et bureaucratique et le fédéralisme dont on ne peut mesurer toutes les conséquences sur le plan, de l'unité des Libanais. Bien évidemment, l'Etat serait intimement associé aux projets de développement et viendrait en aide aux unités régionales les plus défavorisées, redistribuant, de manière égalitaire, l'impôt entre les régions. Car il est évidemment injuste que les unités les moins pourvues, sur le plan économique soient pénalisées. Entre l'Etat et les unités régionales riches, un juste équilibre de développement devrait être trouvé. Je dois ajouter aussi que le projet que je prévois, équilibrera harmonieusement la population, au point de vue des communautés, entre les différentes unités régionales.

Je suis fermement convaincu que la réforme administrative que je préconise permettra de répondre au besoin pressant de la population libanaise, toutes communautés confondues, d'une réelle solidarité nationale, d'une plus grande justice sociale et d'une amélioration conséquente du cadre et des conditions de vie.

POUR LE RENOUVEAU DU LIBAN

*Conférence prononcée le 15 novembre
1989 à l'invitation du " Council on
Middle East Studies " de L'université de
Yale.*

C'est un grand honneur pour moi d'avoir été invité à parler du Liban sur l'un des campus les plus distingués des Etats-Unis. La réputation de l'université de Yale est mondiale et j'espère que mes réflexions sauront susciter votre intérêt et retenir votre attention.

On décrit souvent le problème libanais comme complexe voire insoluble. Pour ma part, je vais essayer dans mes propos d'être aussi simple et direct que le sujet le permet.

Il y a quelques semaines, les médias ont apporté de bonnes nouvelles pour le Liban: les députés libanais réunis à Taëf, en Arabie saoudite, étaient tombés d'accord sur un plan global de réforme.

Le Liban a souvent fait, hélas, la une des journaux surtout depuis le début des affrontements en avril 1975. A cette époque, l'annonce d'un cessez-le-feu ranimait encore l'optimisme des observateurs, mais après que des centaines de cessez-le-feu furent déclarés et rompus, ils perdirent toute crédibilité. De la même manière, il n'y avait pas lieu, en réalité, de se réjouir des nouvelles diffusées le 22 octobre, car l'accord adopté par les députés libanais réunis à Taëf n'apportait aucune solution à la question, fondamentale, de l'occupation israélienne du Sud Liban: de ce fait, il était voué à une impasse. Seul un accord qui réglerait le retrait, non seulement de l'armée israélienne, mais également de toutes les troupes étrangères qui occupent son territoire. Ainsi, sur les problèmes extérieurs l'accord de Taëf présente de graves lacunes et son volet intérieur, quoique négocié par les députés des diverses régions, fait l'objet d'une forte contestation émanant de communautés toutes aussi diverses. L'impasse qui s'annonce ne contribuera pas, je le crains, à améliorer la perception que certains, à l'étranger, ont de mon pays.

J'ai eu la chance de passer un an aux Etats-Unis. Bref séjour certes, mais qui m'a suffi pour découvrir que le mot Liban est devenu ici synonyme de violence, de haine et d'intolérance. J'ai lu dans vos journaux et même dans quelques publications universitaires que le Liban serait un pays artificiel, une nation neuve, impossible à diriger, une contrée autrefois siège d'une riche culture, mais dépourvue aujourd'hui des moindres attributs de la civilisation, et pour tout dire sans avenir. Or tel n'est pas le cas et mon but est de vous donner une autre image de mon pays.

J'évoquerai aujourd'hui pour vous les conflits du Liban. Mais avant d'aborder cette tragédie, je ferai quelques observations préliminaires sur le passé, le présent et l'avenir du Liban et de ses habitants. J'aborderai ensuite les aspects internes de la crise, puis la dimension internationale de la question libanaise, avant de terminer par quelques modestes propositions pour la résolution du conflit.

Le Liban n'est pas un pays neuf; il n'a été créé par aucun autre pays: et son histoire n'est pas celle de violences ininterrompues.

Le Liban est un pays de vieille culture. Dans la Bible on trouve plus de soixante-dix références à notre pays. Il est toutefois important de se pencher, bien évidemment, sur l'existence politique du Liban.

A cet égard, voilà plus de cinq siècles qu'un système politique spécifique existe au Liban. Les habitants du Liban se dotèrent progressivement d'institutions politiques et administratives, qui consisteront à faire de notre pays un cas à part dans l'ensemble des provinces sous domination ottomane. Le Liban était plus qu'un simple district de l'Empire, il était un émirat. Il subsista dans cette région du monde, ô combien changeante, et fut connu sous son nom. Nombre de provinces de l'empire changèrent de nom, fusionnèrent ou furent démembrées. Seul le Liban demeura. Ainsi les émirs du Liban furent toujours des Libanais choisis en fonction des traditions du pays et non de celles de l'empire ottoman. De plus le Liban conserva sa dénomination traditionnelle, alors que la plupart des autres circonscriptions étaient désignées du nom de leur chef-lieu administratif. Enfin, la communauté internationale reconnut en 1861, solennellement cette fois, l'existence d'une entité spécifique libanaise. En définitive, le Liban a l'une des identités politiques les plus anciennes du monde arabe.

L'ancienneté et la solidité de sa spécificité politique n'ont pas à elles seules fait l'originalité du Liban. Le fait que ce pays incarne un idéal y a aussi fortement contribué. Le Liban a une longue tradition de démocratie, de

pluralisme religieux et de tolérance et nous tirons une grande fierté de traditions et de valeurs qui insistent sur la dignité de la personne, ainsi que de notre contribution importante à la Renaissance arabe.

Les guerres intestines et les atrocités sont étrangères à toutes nos traditions. Je ne peux bien sûr faire face, ou ignorer la situation dans laquelle nous sommes plongés aujourd'hui. Mais il faut qu'on le sache, cette violence n'est pas nôtre. Elle résulte d'une intrusion chez nous de conflits qui ne dépendent pas de nous. La preuve en est qu'à aucun moment les Libanais n'ont désespéré les uns des autres, qu'ils continuent à rechercher les moyens d'une vie en commun et que nul n'a songé à faire sécession et à se détacher du tronc national. Jamais les dissensions internes n'auraient pris une telle ampleur si elles n'avaient été attisées et entretenues, matériellement et politiquement, par des puissances étrangères.

Tous les Libanais aspirent à ce que le Liban redevienne ce qu'il a toujours été: un havre de paix qui refuse toute exclusion, une terre d'accueil et de fraternité. En cela nous sommes proches de vous les Américains. Comme la vôtre, notre terre fut accueillante pour tous les persécutés et ses habitants surent développer une éthique de tolérance et une culture qui ont permis la cohabitation de toutes les diversités.

Pourtant, il se trouve des gens aujourd'hui pour dire que les Libanais ont renoncé à tout espoir de résoudre les conflits dont leur pays est affligé. Cela est erroné.

Certes, la tragédie est immense, les dégâts et les destructions inouïs, surtout s'ils sont ramenés à l'échelle du Liban dont la population est cent fois moins importante que celle des Etats-Unis. Le Liban a connu des pertes en vies humaines, de plus de la moitié des victimes américaines lors de la Seconde Guerre Mondiale. A peu près un quart des familles sont devenues des familles de réfugiés.

Dans ces circonstances, il est vrai que l'optimisme a du mal à prévaloir. Mais, en un sens, les Libanais ont renforcé leur identité à travers même les épreuves. Si Descartes pouvait dire: Je pense donc je suis, les Libanais peuvent dire: Je lutte, donc je suis. Cette affirmation du sentiment national est en elle-même une forme d'espoir, voire de détermination pour l'avenir.

Les affrontements au Liban dépendent à la fois de facteurs internes et externes qui sont interdépendants. Les factions internes recherchent des alliés à l'extérieur du pays; les acteurs étrangers mettent à profit les craintes et la méfiance intercommunautaires pour satisfaire leurs intérêts. Tout en analysant les deux catégories séparément, nous ne devons pas oublier les relations complexes que chacune entretient avec l'autre.

ASPECTS INTERNES DU PROBLÈME LIBANAIS

Pour l'essentiel, le conflit interne tourne autour de notre système politique, de son fonctionnement et de la nature des équilibres qu'il permet d'instaurer. Ce système politique repose sur trois piliers: une Constitution rédigée sous le mandat français; le Pacte national, non-écrit, mais qui joue un rôle déterminant; enfin, l'existence d'un certain nombre de pratiques politiques.

Notre Constitution est républicaine, parlementaire et démocratique. Elle n'est pas fondée sur des considérations d'ordre communautaire mais uniquement de démocratie parlementaire. C'est le Pacte national qui prévoit plus explicitement la répartition communautaire des charges politiques et des postes de la fonction publique.

Le Pacte national stipulait que le Liban a un visage arabe; sa langue est arabe; il fait partie du monde arabe. Il possède son caractère particulier... Le territoire du Liban ne saurait être utilisé ni comme un foyer, ni comme un passage pour toute force qui menacerait la sécurité régionale. Le Liban est une République indépendante, d'une indépendance absolue; il est maître de lui-même ; nul trait- ou accord ne l'engage à l'égard de quelconque Etat.

Le Pacte national contenait bien d'autres dispositions. Il garantissait à tous la liberté et le pluralisme confessionnel. Il partageait entre les communautés les charges politiques et les postes de la fonction publique, de manière à ce qu'aucune communauté ne soit lésée et que toutes participent au pouvoir. La répartition des postes clefs, comme celui de la présidence de la République, de la présidence du Conseil des ministres ou de la présidence de la Chambre des députés, était, aussi, essentiellement destinée à sécuriser toutes les communautés. Si le Pacte accordait aux chrétiens une majorité de six onzième au Parlement et un rapport similaire dans l'administration, c'est que de nombreux chrétiens, qui avaient milité pour l'indépendance entre les deux guerres, craignaient néanmoins que, sans des garanties institutionnelles suffisantes, les chrétiens courent le risque de se retrouver citoyens de seconde zone dans leur propre pays. La vague intégriste, qui déferle sur notre région,

continue aujourd'hui d'alimenter ces appréhensions.

Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse de la situation de 1943 ou de 1989, ou même de celle de 1926, quand fut rédigée la Constitution, il est important de comprendre l'importance du caractère pluraliste de la société libanaise.

Le Liban est une terre de contrastes, comme la vôtre. Les besoins, intérêts et préoccupations des habitants du nord sont différents de ceux de leurs compatriotes du sud: la mentalité qui prévaut dans les villages est différente de celle qui existe dans les grandes cités marchandes installées sur la côte, Beyrouth, Saïda et Tripoli. Et, bien sûr, on peut dire que chacune des principales communautés religieuses a des perceptions bien définies et des intérêts spécifiques à protéger.

Le Liban a ainsi toujours reflété l'équilibre fragile mais durable du pouvoir réparti entre plusieurs groupes et s'est remarquablement adapté à l'afflux de populations réfugiées qui, persécutées ailleurs, ont émigré, sont venues ajouter toujours plus de diversité et de richesse culturelle au Liban et toujours plus de minorités à ce pays de minorités. L'équilibre du pouvoir en lui-même était l'ultime protection des Libanais.

LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Il n'est évidemment pas possible dans le cadre de cette conférence de présenter toutes les communautés religieuses et d'approfondir leurs besoins, la perception qu'elles ont de leur environnement et leur exigence d'identité. A cet égard, je voudrais aussi souligner qu'en parlant des communautés il ne faudrait pas généraliser. Les termes que nous sommes appelés à utiliser, " chrétiens ", " chiïtes ", " druzes "..., ne sauraient recouvrir des réalités ou des identités définies une fois pour toutes. Simplement, en les utilisant, je voudrais pouvoir illustrer mes propos sans renfermer la riche diversité de mon pays dans des moules étroits ou des cadres rigides.

LES CHRÉTIENS

Les communautés chrétiennes ont joué un rôle prépondérant dans l'histoire du Liban. Pénétrés par les idées de la Révolution française, les chrétiens ont largement répandu les concepts de démocratie et de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et ont contribué, de manière décisive, au succès du mouvement de la renaissance arabe. Ne craignant pas de vivre côte à côte dans les mêmes villages auprès d'autres communautés, ils ont aussi aidé à cimenter le sentiment national.

Les chrétiens mettent avant tout l'accent sur la sécurité de leur communauté et sur leurs libertés personnelles et culturelles, dans une région que l'intégrisme soumet de nos jours à une forte pression. Ils craignent toute atteinte à la spécificité et à l'indépendance politique du Liban, ou à leur rôle dans le pays, qui menacerait l'existence même de leur communauté. Ils estiment que le système socio-politique devrait garantir leur sécurité et les libertés publiques.

Les chrétiens considèrent que ces exigences étaient satisfaites dans le cadre des institutions créées en 1926 et 1943, mais ils reconnaissent, face au malaise général, que ces dernières ne sont plus appropriées.

Cela pose évidemment pour les chrétiens, des questions cruciales et de première importance. Je sais quant à moi que ces aspirations et ces craintes peuvent être prises en compte dans le cadre d'un réaménagement institutionnel.

LES SUNNITES

Communauté citadine, essentiellement regroupée sur le littoral et dans les villes portuaires, les sunnites ont permis de développer les liens culturels, économiques et commerciaux entre le Liban et le monde arabe environnant. Membres de la communauté religieuse majoritaire dans le monde arabe, les sunnites n'avaient que peu d'inquiétude concernant leur avenir. Ils étaient en quelque sorte, au Liban, la seule minorité qui pouvait s'identifier avec une majorité dans le monde arabe.

On affirme généralement, que les maronites furent bénéficiaires du Pacte de 1943. Le Pacte se présentait, sur le plan formel, comme une entente négociée entre un président de la République maronite et un président du Conseil sunnite. En réalité, ce sont tous les Libanais qui étaient concernés par le Pacte. Les sunnites occupaient, certes, dans le pays, une place importante. Se sentant en symbiose avec un environnement majoritairement sunnite, certains d'entre eux furent longtemps réticents à l'idée d'un Liban indépendant.

Aujourd'hui, la position des sunnites au Liban s'est quelque peu modifiée. Ils forment une communauté essentiellement urbaine qui a une présence importante dans trois villes du littoral. Cependant, une nouvelle communauté alaouite, soutenue par la Syrie, menace leur prédominance à Tripoli et, s'ils tiennent le centre de Saïda, la pression démographique des chiïtes qui entourent la ville met en question leur prépondérance; enfin la communauté sunnite de Beyrouth Ouest est maintenant nettement minoritaire face aux chiïtes. Ainsi pour la première fois les sunnites ont à se préoccuper de leur sécurité. De surcroît, en ces temps d'intégrisme, la population sunnite de Beyrouth, citadine et cosmopolite, s'inquiète autant que les chrétiens des menaces qui pèsent sur les libertés individuelles.

LES DRUZES

La communauté druze a joué un rôle de premier plan au Liban. C'est grâce à l'alliance des émirs druzes et chrétiens que fut unifiée la montagne libanaise, ossature du Liban contemporain. C'est également grâce à l'émir Fakhreddin Maan, au XVI^e siècle que le Liban s'ouvrit au grand mouvement de la Renaissance européenne.

Aujourd'hui, les Druzes craignent aussi pour leur sécurité. Ne représentant plus que 6 à 7 pour 100 de la population du pays et étant relativement concentrés sur le plan géographique, ils défendent farouchement leur territoire. Population essentiellement rurale, les Druzes sont tentés de garantir leur sécurité en s'autonomisant mais ils dépendent pour leur bien-être économique des autres communautés.

LES CHIITES

Arrivés dès le VII^e siècle au Liban, les chiïtes s'installèrent dans la Bekaa et dans le nord. Plus tard, ils s'étendirent vers le sud et la plaine de Beyrouth. Persécutés par le monde arabo-musulman qui les considérait comme des hérétiques, les chiïtes se sont profondément attachés au Liban, leur terre d'accueil, et ont développé un puissant sentiment nationaliste.

L'évolution de la démographie chiïte a fortement modifié la carte politique du Liban et la montée en force de leurs revendications est certainement l'un des éléments les plus importants du développement politique du Liban moderne. Que veulent les chiïtes ? Largement sous-représentés dans le régime actuel, généralement pauvres, ils poursuivent deux objectifs principaux: jouer un rôle plus important dans la vie politique libanaise et assurer le développement économique des régions où ils sont majoritaires. Depuis l'avènement de la République islamique d'Iran, la communauté chiïte s'est scindée selon une ligne de clivage où libanité et intégrisme religieux s'affrontent. Bien que minoritaire, le second courant se trouve renforcé par l'appui qu'il trouve auprès de Téhéran.

Le Liban, communauté POLITIQUE INTERDEPENDANTE

Face à toutes ces exigences de sécurité comme de développement, il faut d'abord affirmer avec force, qu'il n'y a aucune raison pour que les besoins fondamentaux de chaque groupe ne soient pas satisfaits. Ces exigences essentielles ne sont pas en contradiction avec un Liban uni. Ce qui est important, c'est que les aspirations des uns ne deviennent pas des obstacles à la satisfaction des besoins des autres, voire une menace pour leurs intérêts vitaux.

Il est vrai que le système politique libanais doit s'adapter à de multiples transformations socio-communautaires et répondre aux besoins de tous les Libanais. Toutefois, nous n'avons pas ignoré ces transformations et, dans les quarante dernières années, plusieurs tentatives ont été faites pour adapter les institutions. Rien que sous ma présidence, nous avons été particulièrement actifs dans le domaine des réformes politiques, cherchant à réactiver les institutions et raviver la démocratie. Ainsi se tinrent successivement à Lausanne et à Genève deux conférences du dialogue national. Elles aboutirent à la formation d'un gouvernement d'Union nationale dont la déclaration ministérielle, rédigée sous mon égide, fut lue devant la Chambre en avril 1984 par le président du Conseil, Rachid Karamé. Enfin, une concertation très active se poursuivit, d'une part entre la Syrie et le Liban et, d'autre part, entre les Etats-Unis, le Liban et la Syrie. Toutes ces initiatives étaient centrées sur les réformes institutionnelles et politiques. Le récent projet de réforme adopté à Taëf s'inspire sur certains points du projet rédigé pendant mon mandat.

Au-delà de ces considérations politiques, il est une réalité sous-jacente fondamentale que les observateurs pressés négligent trop souvent, alors qu'elle est un fait essentiel et déterminant pour la viabilité du Liban en tant que nation pluraliste : les Libanais veulent vivre ensemble. Personne ne réclame la partition du pays. Personne ne cherche à faire sécession. Aucune communauté ne " supplie " Israël ou la Syrie d'annexer la région qu'elle

prétend contrôler. Les Libanais de toutes confessions, de toutes régions et de toutes classes sociales ont la volonté de vivre ensemble; nous croyons en notre destin collectif et nous nous percevons comme une entité distincte dans ses coutumes et ses inclinations. C'est ce qui, en dernier ressort, permet au Liban de résister à la crise profonde et durable qui le menace et c'est ce qui lui assure sa survie.

ASPECTS INTERNATIONAUX DU PROBLÈME LIBANAIS

Comme je l'ai déjà signalé, la complexité de la situation au Liban découle de l'interdépendance entre des dimensions internes et internationales. Les aspects internationaux retiendront à présent plus particulièrement notre attention.

Le Liban est un petit pays entouré, à l'échelle du Moyen-Orient, par deux grands pays: Israël et la Syrie. Ces deux Etats sont avant tout des puissances militaires lourdement armées. Le Liban, lui, vous le savez, n'a jamais mis l'accent sur cette dimension. Nous avons au contraire favorisé toutes les solutions pacifiques dans notre région, tout en nous tenant fermement aux côtés des causes arabes communes et justes. L'histoire de mon pays se confond de ce point de vue depuis quelques années avec l'évolution d'une question importante: la Question palestinienne.

LES PALESTINIENS

Depuis la première guerre israélo-arabe de 1948, le Moyen-Orient est une véritable poudrière. A l'issue de cette guerre, l'indépendance d'Israël fut confirmée et les Palestiniens réduits à l'état de réfugiés.

Un très grand nombre d'entre eux trouvèrent asile au Liban. Mais les réfugiés de 1948 furent rejoints à partir de 1967 et plus tard, à la suite de leurs affrontements avec certains régimes arabes, par d'autres de leurs compatriotes. De la sorte, le Liban en vint à abriter quelques centaines de milliers de Palestiniens.

Le peuple libanais s'identifia à la tragédie des réfugiés palestiniens. Jusqu'au milieu des années 1960, le problème palestinien était d'abord pour le Liban un problème d'accueil des réfugiés, avec les difficultés socio-économiques et politiques que cela impliquait. La sécurité du pays n'était pas vraiment un sujet de préoccupation. Hormis quelques cas d'armes introduites en contrebande, les réfugiés étaient des civils victimes de la guerre et non des combattants. Tout changea avec l'organisation des unités de guérilla palestiniennes au milieu des années 1960.

A la fin de cette décennie, la résistance palestinienne décida de se servir du sud du Liban pour mener des opérations contre Israël. Soumis à de fortes pressions de la part des pays arabes, le gouvernement se sentit obligé de rechercher un compromis et négocia au Caire un accord avec les Palestiniens. La pression du monde arabe et les menaces des Palestiniens contraignirent les Libanais à accepter cet accord. Plus tard ceux qui, en 1969 avaient apporté le soutien le plus ostensible à l'accord du Caire, menèrent la campagne qui aboutit à son abrogation. C'était, il est vrai, après la guerre de 1982 et le départ des combattants palestiniens. Ils étaient alors libres de s'exprimer.

L'accord du Caire s'avéra une catastrophe. D'un côté, les Palestiniens se voyaient accorder une autorité sans partage sur leurs camps au Liban, qui devinrent bientôt des forteresses armées. De l'autre, les dispositions concernant le respect par les Palestiniens de la souveraineté du Liban ne furent jamais appliquées et le mouvement palestinien, au Liban, prit rapidement la dimension d'un Etat dans l'Etat. Le Liban devint pour les Palestiniens une base d'intervention contre Israël. Une partie du pays fut appelée Fatahland.

Contrainte de quitter la Jordanie après les événements de septembre 1970 et soumise désormais à un contrôle étroit dans les autres États arabes, la résistance palestinienne vit dans le Liban son dernier sanctuaire. Dès lors, et comme pour se protéger d'un nouveau " septembre noir ", les Palestiniens se mirent de plus à manipuler de l'intérieur la structure politique libanaise, tentant délibérément de démanteler les institutions libanaises et de diviser les Libanais. De surcroît, les Palestiniens s'emparèrent pratiquement de vastes étendues de terres et de villages entiers, particulièrement dans le Sud, se conduisant comme des occupants et dépouillant la population de ses droits.

Les affrontements qui éclatèrent dans les années 1970 et qui enclenchèrent le processus de guerre avaient pour origine la question palestinienne. Certains Libanais désiraient que le Liban retrouve le contrôle de tout son territoire, afin d'empêcher des actions de guérilla contre Israël à partir du sol libanais. En effet, à cette époque, une violente riposte israélienne -dangereuse pour le Liban qui n'était guère à même de se défendre militaire-

ment -était d'autant plus à craindre que la tension était vive entre Israël et certains pays arabes. D'autres pensaient que le Liban, qui concentrait sa petite armée dans le sud, en apportant tout le soutien nécessaire à l'OLP, devait s'engager complètement aux côtés des Palestiniens alors que ni la Centrale palestinienne ni les autres armées arabes réunies n'étaient prêtes à mener une nouvelle guerre israélo-arabe.

Il est intéressant de remarquer que les Palestiniens furent le facteur déterminant non seulement du conflit qui éclata au Liban en 1975, mais également de l'intervention syrienne de 1976, et des deux invasions israéliennes de 1978 et 1982. Il est donc important de comprendre le sens et les conséquences de la présence palestinienne au Liban.

La polarisation que connut l'échiquier politique libanais fut à l'origine du conflit du Liban. Ce sont les empiètements palestiniens sur la souveraineté libanaise et sur l'autorité du Liban qui favorisèrent et permirent le déclenchement du conflit dans notre pays. Mais ce n'était qu'un début. Sans le soutien de certains pays arabes et sans le fait que l'État libanais était, de surcroît, affaibli par les pressions étrangères et ses institutions sciemment démantelées, les Palestiniens n'auraient pas été amenés à défier le Liban.

LES VOISINS

Israël et la Syrie sont des adversaires acharnés. Mais leur attitude envers le Liban présente des traits communs. Ils ont tous deux des intérêts importants au Liban. Ils sont tous deux présents à l'intérieur de nos frontières. Ils ont tous deux des soutiens au Liban. Ils manipulent tous deux des groupes armés qui défendent leurs intérêts. Chacun prétend que l'autre représente une menace pour sa sécurité. Chacun justifie de cette façon la présence au Liban de ses troupes et de ses alliés. Chacun préfère mener des opérations militaires limitées contre l'autre sur le sol libanais, plutôt que de déclencher une guerre à grande échelle sur leur frontière commune. En conséquence, tous deux trouvent quelque avantage à maintenir leur contrôle sur une portion de territoire libanais et une présence militaire suffisamment flexible pour déclencher des hostilités sur une échelle limitée, surtout si l'évolution du contexte régional paraît menacer leurs intérêts.

Le contrôle exercé par des gouvernements étrangers sur le territoire libanais est plus qu'une violation de la souveraineté du Liban: c'est une violation des droits de l'homme. La mainmise de pays étrangers empêche le gouvernement d'étendre son autorité à tout le territoire national et par là de satisfaire les aspirations de nos citoyens. Il empêche nos compatriotes de profiter des avantages de la démocratie et les prive de la représentation régulière requise auprès du pouvoir central. D'un point de vue politique, partout où le contrôle des étrangers s'exerce au Liban, il nourrit un radicalisme qui menace non seulement le Liban et ses voisins mais aussi la région, voire le reste du monde, car il est à l'origine des actions terroristes qui ont ensanglanté nombre de capitales étrangères.

ISRAËL

Au Liban, la préoccupation immédiate et essentielle d'Israël est sa sécurité. Mais la politique poursuivie par Israël au Liban s'inscrit également dans le cadre global de sa stratégie régionale; orientale. Très directement, il s'agit pour l'Etat hébreu de protéger sa frontière septentrionale à la fois contre une attaque palestinienne à grande échelle et contre des infiltrations et tirs sporadiques de roquettes. De plus Israël est concernée par sa sécurité globale en cas de guerre avec la Syrie. Ce souci de sécurité assure le soutien de l'opinion publique israélienne à la politique d'occupation du Liban Sud. Celle-ci est réalisée par le maintien de modestes forces armées d'une part et par une milice libanaise appelée " l'Armée du Liban Sud ", équipée et dirigée par Israël d'autre part. L'ALS est composée à 60 pour 100 de chrétiens, 30 pour 100 de chiïtes et 10 pour 100 de druzes. Au total, le contrôle d'Israël s'étend sur environ 8 pour 100 du territoire libanais et mobilise quelques centaines à un millier de soldats israéliens détachés en permanence auprès de l'ALS, principalement en tant que conseillers. Quant à l'armée du Liban Sud, elle est forte d'environ 2500 membres. Toutefois ces chiffres peuvent induire en erreur, car les unités israéliennes stationnées en Israël traversent régulièrement la frontière à l'occasion de raids, d'opérations préventives et d'autres activités militaires qui violent, de façon criante, la souveraineté du Liban.

LA SYRIE

L'attitude de la Syrie à l'égard du Liban est beaucoup plus complexe. Elle tient à la conception que les Syriens ont de la place et du rôle de leur pays dans la région. Les Syriens ont de la peine à faire la différence entre l'Etat syrien d'aujourd'hui et l'héritage culturel et géographique qui s'attache au nom de leur pays. Le terme " Syrie " recouvrait autrefois un territoire allant du sud de la Turquie à la Jordanie, incluant le Liban, des parties

de l'Irak et de la Palestine (Israël). Parfois les Syriens désignent Israël ou la Palestine du nom de " Syrie méridionale " et presque tous les dirigeants syriens ont fait des déclarations qui laissent penser qu'ils ne voient dans le Liban qu'une partie de la Syrie. Celle-ci a refusé d'établir des relations diplomatiques normales avec le Liban depuis notre indépendance jusqu'à ce jour. Il ne faut pas déduire immédiatement de tout cela que la Syrie souhaite annexer le Liban, bien que nombreux soient ceux qui croient que tel est le but de certains dirigeants syriens. Mais cela explique plutôt pourquoi les Syriens sont si facilement enclins à faire fi des droits et de la souveraineté du Liban. Les troupes syriennes sont intervenues au Liban dans les premières années qui suivirent l'indépendance, et des incidents, parfois d'origine militaire, parfois économiques ou politiques, ont continué à se produire presque sans interruption jusqu'à aujourd'hui.

La position ambiguë de la Syrie concernant l'existence et la légitimité de l'Etat libanais affecte régulièrement les relations entre les deux pays. Il faut dire aussi que la Syrie a des intérêts importants au Liban. La Syrie tend, au moins depuis le milieu des années 1970, à peser directement sur l'évolution du Liban. Elle cherche à empêcher tout développement qui dans ce pays serait en contradiction avec ses intérêts. Damas poursuit surtout deux objectifs: créer un lien organique entre la Syrie et le Liban et s'assurer le contrôle des forces armées libanaises.

La présence militaire syrienne est, de plus, beaucoup plus importante que celle d'Israël. La Syrie contrôle environ 65 pour 100 du territoire du Liban et y maintient entre 30 000 et 40 000 hommes. De nombreuses unités syriennes sont installées au Liban depuis 1976. Contrairement à ce que l'on croit généralement, ce n'est pas à l'appel du président Franjeh que les Syriens sont venus en 1976. Aucune invitation de ce genre ne fut ni lancée ni acceptée. En outre, la Ligue Arabe qui, la même année, donna sa caution à la Force arabe de dissuasion, le fit à l'origine pour diluer, sans succès, dans un ensemble plus large la présence militaire de la Syrie.

En plus de leur présence militaire, les Syriens ont acquis, par des moyens divers de pressions directes et indirectes, une influence prépondérante sur plusieurs leaders, organisations et mouvements politiques libanais et exercent un contrôle virtuellement total sur d'autres personnalités et forces politiques qui leur sont inféodées.

ISRAËL, LA SYRIE, LES ÉTATS-UNIS ET LA SOUVERAINETÉ DU LIBAN

Il n'est pas étonnant que des pays étrangers aient des intérêts sécuritaires au Liban. Les Etats-Unis ont d'importants intérêts au Canada et au Mexique, et ces deux pays sont profondément affectés par ce qui se passe aux Etats-Unis. C'est une situation normale de voisinage. Cependant, lorsque les États-Unis envahirent le Canada et le Mexique au XIXe siècle, cela fut considéré comme un acte de guerre. Si le Mexique tentait d'intervenir militairement dans le sud-ouest des États-Unis en invoquant des préoccupations quant au traitement de ses ressortissants qui y sont installés, les Etats-Unis regarderaient une telle intervention comme une violation flagrante et intolérable de leur souveraineté nationale. Pourtant Israël et la Syrie entretiennent des forces armées sur le territoire libanais contre la volonté des Libanais au su et au vu du monde entier.

Il y a pire: Israël et la Syrie sont passés d'une entente tacite à un accord virtuellement explicite en vertu duquel ils ne tiennent aucun compte de la souveraineté du Liban. Entre 1975 et 1976, avant que la Syrie n'envoie officiellement son armée au Liban, Damas négocia avec Israël, par l'entremise de Washington, les limites du déploiement de ses forces ainsi que les autres conditions de son intervention. Cela constituait une reconnaissance implicite par la Syrie des intérêts d'Israël au Liban et de son droit de regard sur le pays.

De même, le gouvernement israélien, au cours de ses nombreuses agressions sur le territoire libanais prit grand soin d'éviter d'affronter les troupes syriennes, leur renvoyant ainsi la politesse. Chaque Etat reconnaissait tacitement la présence et les intérêts de l'autre. Plus tard, c'est explicitement que l'administration israélienne déclara reconnaître à la Syrie des intérêts au Liban en matière de sécurité. Elle faisait bien sûr allusion à la présence militaire syrienne. Aussi, non content d'installer leurs troupes au Liban, prétendument pour sauvegarder leurs intérêts, la Syrie et Israël se reconnaissaient mutuellement des droits au Liban. Dans tout cela ce sont les frontières du Liban et sa souveraineté qui sont, en fait, méconnues et violées.

Il faut ici évoquer le rôle des États-Unis au Liban. Rôle important s'il en fût, mais qui ne nous était pas toujours intelligible. Les États-Unis se sont prononcés pour notre indépendance et nous ont prodigué leurs conseils et souvent leur aide pour le rétablissement de la souveraineté libanaise. Mais leur attitude à l'égard du Liban ne fut par constante. Ainsi, après avoir encouragé les responsables libanais à recouvrer leur autorité, ils se montrèrent peu empressés de protéger le pays des pressions arabes qui plaidaient énergiquement en faveur d'abandons de souveraineté de la part du Liban, pressions qui devaient aboutir à la conclusion des accords du Caire de 1969.

Plus tard, les États-Unis négocièrent l'intervention syrienne au Liban, alors en gestation) et jouèrent un rôle clé à travers le secrétaire d'Etat Henry Kissinger et son assistant, Nicolas Veliotis, dans l'élaboration d'accords discriminatoires qui violent de façon flagrante la souveraineté du Liban (The Red Lines Agreement).

Je dois ajouter que pendant mon propre mandat de président, je fus confronté à une position similaire de la part de Washington. Après des négociations difficiles, nous conclûmes, le 17 mai 1983, un accord sur le retrait de l'armée israélienne du Liban, pour découvrir qu'Israël, par la tristement célèbre " lettre annexe " unilatérale, avait décidé de lier le retrait de ses troupes à des conditions dont la réalisation, du moins pour certaines d'entre elles, ne dépendait pas exclusivement de l'autorité du gouvernement libanais, comme, par exemple, le retrait de l'armée syrienne. Les Etats-Unis devaient aussitôt donner raison à Israël. Ce faisant, ils savaient un accord à la conclusion duquel ils avaient largement contribué. Lorsque je fus convaincu que l'accord du 17 mai ne conduirait pas au retrait des forces étrangères stationnées dans le pays, je dénonçai l'accord. Je devais d'ailleurs par la suite, m'opposer à l'accord tripartite, conclu à Damas le 28 décembre 1985, entre les chefs des milices d'obédience syrienne, car lui aussi violait la souveraineté du Liban. C'est aussi sous mon mandat qu'il fut enfin possible d'abroger l'accord du Caire, première et fatale trahison de notre indépendance. Je dois avouer que le non-respect de la souveraineté du Liban par l'accord de Taëf aura pour résultats et conséquences de légitimer la présence militaire, illégale, de toutes les armées étrangères dans mon pays.

Nos voisins partagent non seulement un intérêt commun à l'occupation du Liban mais également le mépris de sa souveraineté et de ses frontières. Il est triste et tragique qu'ils considèrent tous deux le Liban comme un exutoire pour des systèmes politiques sous haute pression. A chaque action militaire ou para-militaire contre Israël, les forces israéliennes ripostent, mais au Liban. Si les Syriens sont inquiets du progrès des négociations israélo-arabes, ils provoquent des actions anti-israéliennes, à partir du Liban, pour contrer des initiatives qu'ils considèrent contraires aux intérêts stratégiques de la Syrie. Entretenir la violence et l'instabilité au Liban est devenu une technique qu'emploient les gouvernements israélien et syrien pour maintenir la stabilité de leurs propres relations et pour répondre aux pressions intérieures qui pourraient autrement menacer cette stabilité.

Cependant, si à court terme leurs intérêts sont convergents, ils sont à long terme contradictoires. C'est là un obstacle de taille au rétablissement de la souveraineté effective du Liban. Comme la Syrie cherche à dominer le Liban et à contrôler au moins une partie du pays, elle souhaite un gouvernement libanais faible. Mais un gouvernement faible ne pourra pas garantir le maintien de la sécurité dans le Sud Liban, exigé par Israël pour retirer ses forces d'occupation et mettre fin à son soutien à l'armée qui sert ses intérêts.

CONCLUSION

Comment peut-on donc résoudre l'inextricable conflit du Liban ? Comment satisfaire les multiples exigences et inquiétudes des Libanais et les intérêts divergents de nos voisins ?

Une des grandes tragédies des quinze dernières années fut l'incapacité des Libanais à discuter entre eux avec franchise et sans interlocuteurs étrangers. En clair, certains de ces interlocuteurs rendaient très difficile un tel dialogue, particulièrement au cours de la dernière décennie.

Lorsque les Libanais entreprenaient de résoudre entre eux leurs différends, leurs voisins s'ingéraient dans les affaires libanaises, insistant pour être partie prenante aux discussions et aux solutions. Tous les moyens de pression étaient donc utilisés. Récemment encore, à Taëf, la même tragédie se répéta, les Libanais étant contraints d'accepter certaines dispositions du traité, sans en être totalement convaincus. Or un dialogue exclusivement libanais est essentiel. En dépit de l'interdépendance des facteurs internes et externes, les Libanais doivent être aptes à résoudre leurs problèmes afin de restaurer l'unité de leur pays et sa libération de toutes les forces étrangères.

De même, il est aussi impératif pour nous, de nous atteler à une tâche importante: celle du développement de notre pays. Nombre de questions demeurent sans réponses qui correspondent à autant de tâches que nous devons entreprendre. Nous devons reconstruire nos institutions, repenser notre économie, reconstruire l'infrastructure du pays. Il est urgent qu'un programme de réformes nationales soit élaboré pour envisager des solutions concrètes dans tous ces domaines. Mais plus importante à mon sens, demeure la question de l'Homme libanais dont il faudrait prendre soin en priorité. Des années de guerre ont affecté les mentalités; elles ont sans doute aussi modifié les comportements et transformé les moeurs. Je pense en particulier à notre jeunesse libanaise courageuse et héroïque: il faut aujourd'hui lui permettre d'oublier les épreuves qu'elle subit depuis quinze ans et lui redonner confiance dans son avenir. Car c'est d'elle que dépend le destin du Liban; c'est elle qui cons-

titue la véritable richesse de ce pays.

Durant toute cette guerre, les Libanais ont fait preuve de courage, d'abnégation et d'ingéniosité. Ils ont vécu dans des conditions difficiles, fait bien des sacrifices pour rester attachés à leurs terres et inventé toutes sortes de stratagèmes pour aménager leur vie quotidienne. Il faudra cependant qu'un jour les Libanais réapprennent la vie en commun. Cela suppose que bien des conditions soient réunies, qu'une solution arabe et internationale soit trouvée au problème des réfugiés palestiniens, que l'ordre soit assuré dans tout le pays, et que nos institutions soient rétablies. Cela suppose aussi que les armées étrangères se retirent de chez nous. A cette fin, le Liban doit pouvoir donner des garanties de sécurité suffisantes à ses deux voisins.

Le Liban doit être prêt à convenir d'un arrangement avec Israël qui réponde aux légitimes inquiétudes de ce pays pour sa sécurité: l'accord d'armistice de 1949 pourrait servir de cadre à la négociation entre les deux pays. Le Liban doit être aussi disposé à conclure un accord avec la Syrie qui réponde aux légitimes préoccupations de Damas. Mais en aucun cas il ne peut se permettre de sacrifier ses intérêts vitaux ou sa souveraineté. Toute exigence posée par l'un de nos voisins qui porterait atteinte à la souveraineté du Liban est par définition irrecevable.

Le Liban doit admettre avec réalisme qu'il ne peut, dans l'immédiat, affirmer efficacement son autorité sur tout le Sud. Il faut travailler à renforcer considérablement notre armée en hommes et en matériel. Enfin des décisions politiques restent à prendre quant au rôle que doivent jouer dans le Sud nos forces armées, et un consensus national solide doit être trouvé afin de rendre ces décisions efficaces.

Si les objectifs que nous nous fixons sont ambitieux et certainement difficiles, il n'est cependant pas impossible d'entrevoir les grandes lignes d'une approche concrète de nos problèmes. Il est clair, tout d'abord, que le Sud libanais ne doit être utilisé par personne comme base d'attaques, de manoeuvres ou de guerre. Or pour passer à ce stade nouveau un certain nombre de mesures doivent être envisagées.

Premièrement, à titre de mesure transitoire, la FINUL, force des Nations-Unies stationnée dans le Sud depuis 1978, doit voir ses effectifs augmentés et sa mission élargie. Par ailleurs, l'armée libanaise devrait être employée comme force d'appui et d'appoint dans le Sud pour empêcher toute incursion étrangère. Troisièmement, et c'est le point le plus important, en tant que condition préalable du renforcement de l'armée, le consensus national doit être consolidé. Si tel est le cas et si les Libanais sont d'accord, comme je le crois, pour penser que la sécurité du Liban passe par l'arrêt de tout acte d'hostilité unilatéral accompli à partir de notre territoire en dehors d'une stratégie arabe convenue par les Etats concernés, alors le gouvernement pourra étendre son contrôle sur le sud du pays. L'important consensus qui s'est exprimé il y a quelques années en faveur de l'abrogation de l'accord du Caire de 1969, qui accordait aux Palestiniens certains privilèges chez nous, fait penser que tous les Libanais sont unanimes à considérer que les instances dirigeantes de leur pays doivent pouvoir assurer un contrôle efficace et systématique sur tout le territoire national.

Si la frontière du Sud Liban venait à être pacifiée, les grandes puissances seraient mieux disposées à aider au retrait des forces d'occupation israéliennes stationnées à l'intérieur du territoire libanais.

Bien entendu, tout cela n'implique pas qu'Israël se retirerait d'un seul coup et subitement du Sud. Mais cela implique qu'un processus de mise en exécution des résolutions 425 et 426 du Conseil de Sécurité soit rapidement initié.

Il y a plus de dix ans maintenant, que l'ONU a voté ces résolutions et les forces israéliennes sont toujours au Sud. Récemment encore, des membres de l'état-major israélien ont fait part de leur intention de prolonger la présence israélienne au Sud Liban.

Quand il deviendra évident que seul l'État libanais est à même d'assurer la sécurité de toute la zone frontalière, le gouvernement israélien prendra probablement conscience qu'un accord avec le Liban serait à la fois moins coûteux et plus efficace que l'occupation.

Le retrait des forces israéliennes du Liban, même étalé dans le temps, parce qu'il rendra caduc l'argument invoqué par Damas pour le maintien de ses troupes au Liban, créera un contexte favorable au retrait des forces syriennes. Nous devons là encore être réalistes. La difficulté qu'il y a à obtenir de Damas une déclaration ou un engagement sur les conditions de retrait de ses troupes devrait persuader tout un chacun d'une évidence: la Syrie a la ferme intention de maintenir son armée dans quelques zones choisies du Liban. Comment modifier cette détermination ? Le plus sûr moyen, en tout cas, de ne pas infléchir cette détermination serait de prendre

des mesures qui donneraient ne serait-ce que l'impression que la présence syrienne, au Liban, est indispensable dans l'intérêt du Liban et de la paix dans la région.

Car les troupes syriennes doivent, elles aussi, se retirer du territoire libanais. L'occupation étrangère du Liban est un extraordinaire anachronisme en cette ère de liberté des peuples en Europe de l'Est, en Afghanistan et ailleurs. Si l'ensemble des mesures que j'ai mentionnées, pouvaient aboutir au retrait effectif des Israéliens, elles priveraient les Syriens du prétexte principal auquel ils ont recours pour maintenir leur présence au Liban.

Évidemment, le Liban se tournera vers ses frères et ses amis afin qu'ils l'aident à trouver une solution pour résoudre son conflit avec la Syrie. Quoi qu'il en soit, ce retrait est dans l'intérêt même de la Syrie car la présence syrienne au Liban n'a guère servi l'image de Damas à l'étranger, en plus de la charge très lourde qu'elle a fait supporter à l'économie syrienne. Une reprise économique au Liban serait bénéfique, en tout premier lieu, à l'économie syrienne.

Je sais que les grandes lignes d'évolution que j'ai tracées ne se concrétiseront pas forcément dans les semaines ou les mois à suivre. Je sais bien aussi qu'elles pourraient être contrecarrées par des bouleversements imprévus, mais l'intérêt de tous est d'entamer le processus, de faire le premier pas, les autres suivront... Quoi qu'il en soit, tout accord sur le Liban devra préserver notre souveraineté et notre indépendance. Un accord qui les ignorerait hypothéquerait nos chances de restaurer un État libre. De toutes les façons, je ne puis approuver ceux qui, par exemple, vont répétant que Taëf est la conférence de la dernière chance pour le Liban. Quand l'intérêt supérieur du pays est en jeu, il ne peut y avoir de dernière chance, mais une détermination nationale à considérer que chaque jour apporte au Liban une nouvelle opportunité pour mettre fin à la guerre.

J'ai essayé d'avancer aujourd'hui des arguments historiques et culturels qui plaident pour l'existence d'une communauté nationale libanaise, communauté qui a résisté aux diverses tentatives de destruction tout au long de son histoire. Le Liban est une réalité incontournable depuis plusieurs siècles.

Nous oeuvrons en vue de la restauration de la souveraineté de notre pays.

La reconstruction d'un Liban souverain s'impose à nous comme un défi permanent. La conscience ferme que nous avons de notre identité est la meilleure garantie de notre victoire finale.

NOTE DE L'ÉDITEUR

Le président Amine GEMAYEL nous a demandé de verser les droits de cet ouvrage à un fonds de soutien aux étudiants libanais dans le besoin.